

Centre culturel de l'entité fossoise asbl



DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA RECONNAISSANCE DE L'ACTION CULTURELLE GENERALE POUR LA PERIODE 2021-2025

Bienvenue dans ce nouveau chapitre du Centre culturel de Fosses-la-Ville.
Nous avons écrit ce document en pensant aux citoyens, à leur volonté et leur capacité de vivre
et d'exporter leur culture.

Cet exercice d'écriture sur notre travail quotidien nous a permis de redéfinir des enjeux, de les
affiner, voire de les transformer. Nous avons gardé aussi une philosophie de travail qui est d'aller
vers les publics et de les rendre acteurs de changement.

Ce document est composé de cinq parties ; outre les parties habituelles, nous avons retracé dans
la partie Action Culturelle, le trajet de nos enjeux tout en laissant une place à ce qui fait sens
dans notre action culturelle.

Bonne lecture.

« On appelle cultivé un esprit dans lequel on a semé l'esprit des autres. »

Diane de Beausacq

1. Eléments Institutionnels

1.1 Identification du Centre culturel

1.1.1. ASBL Centre culturel de l'entité fossoise

1.1.2. Rue Donat Masson n° 22 à 5070 Fosses-la-Ville
Province de Namur. Tél : 071/12.12.40. Mail : culture@fosses-la-ville.be
Identification financière : BE03 7326 4807 0084

1.1.3. Entité de Fosses-la-Ville comprenant Fosses, Vitrival, Aisemont, Le Roux, Sart-Eustache, Sart-Saint-Laurent.

1.1.4. www.centreculturel-fosses.be

1.1.5. Directeur : Bernard Michel.
Tél : 071/12.12.91. Mail : bmicHEL.culture@fosses-la-ville.be

1.1.6. N° ONSS : 362-1170963-62
N° d'entreprise : 422244958

1.1.7. Statuts de l'ASBL (voir annexe 5.1)

1.2. Niveaux de reconnaissance sollicitée.

Nous sollicitons :

Action culturelle générale pour le territoire de l'entité de Fosses-la-Ville. Comme lors de notre demande de reconnaissance déposée en 2014, nous sollicitons également le dispositif de coopération avec les Centres culturels suivants ; Sambreville (porteur de la coopération), Aiseau-Presles, Farciennes et Fleurus.

1.3. Contexte historique.

Créé en 1981 sous le nom de « Centre Communautaire de Sart-Eustache » et subventionné (5000 €/an) à l'époque, comme opérateur en éducation permanente.

Nous demandions en 2003 et obtenions par la Communauté française, en octobre 2004, la reconnaissance comme Centre culturel local de catégorie 3 sous l'appellation « Centre culturel de l'entité fossoise ». Le financement de cette reconnaissance fut conditionné par des paliers annuels pour arriver au terme du premier contrat-programme (4 ans) aux 50.000 € prévu par le décret de 1991.

Comme prévu par le décret de 2013, nous avons introduit en septembre 2014 un dossier de reconnaissance pour une action culturelle générale pour le territoire de l'entité de Fosses-la-Ville. Cela s'est avéré positif et assorti d'un contrat-programme pour la période 2016-2020. L'histoire se répétant, le financement de celui-ci s'est vu à nouveau programmé par paliers annuels (de 53.000 € en 2015 à 100.000 € en 2020).

1.4. Composition de l'AG

Jocelyne BAIVIER, Vie Féminine, rue Franceschini, 7 à 5070 Fosses-la-Ville

Arnaud DUCOFFRE, Musique des Volontaires, Rue des Forges, 25 à 5070 Fosses-la-Ville

Patsy SAUVAGE, «Amis de Saint-Laurent», Ferme Neuve Maison à 5070 Saint-Laurent

Géry Moreau, Comité de jumelage, rue des Bergeries, 33 à 5070 Fosses-la-Ville

Yves FRANCOIS, Bebronae Cantores, Chaussée de Charleroi, 101 à 5070 Vitrival

Françoise HONNAY, Théâtre wallon, Rue Saint Roch, 97 à 5070 Fosses-la-Ville

Stéphane LAINE Cie des Mamelucks, rue d'Hannion, 17—1er étage à 5060 Falisolle

Christian LALIERE, comité de gérance Lac de Bambois, rue Neuve, 27 à 5070 Fosses-la-Ville

Isabelle TASSET, Ecoles Communales, rue Pairelle, 113 à 5651 Thy le Château

Freddy TAHIR, Marche St Rémy, Rue de Nèvremont, 37 à 5070 Fosses-la-Ville

Daniel TILMANT, Comité du Souvenir de Le Roux, Rue Grande Fontaine, 15 à 5060 Arsimont

Françoise ROCHET, Droit et Respect à la Nature, rue du Sartia, 47 à 5070 Sart-Eustache

Jean ROMAIN, Cercle d'Histoire, Avenue des Combattants, 17 à 5070 Fosses-la-Ville.

1.4.1. Composition CA

Prénom	Nom	Association	Rue	C.P.	Localité
Jean-Michel	BORNIET Président	Syndicat d'Initiative Chambre privée	Rue de l'Ermitage, 33	5070	Sart-Eustache
Françoise	MOUREAU	Groupe PS Chambre publique	Ch. de Charleroi, 176	5070	Vitrival
Florence	BRUNELLO	Citoyenne Chambre privée	Taille Maiche, 4	5070	Sart-Eustache
Jean-Pierre	DEFREYNE	Citoyen Chambre privée	Rue de Nèvremont, 97	5070	Fosses-la-Ville
Bernard	MEUTER	Union Démocratique Chambre publique	Route de Bambois, 14	5070	Fosses-la-Ville
Véronique	HENRARD	Union Démocratique Chambre publique	Rue H. Brosteaux, 3	5070	Sart-St-Laurent

Francis	FOSSEUR	Sentier et nature Chambre privée	Rue du sartia, 58	5070	Sart Eustache
Déborah	DEWULF	Représentante de la Province Chambre publique	Rue du Charnia, 11A	5070	Le Roux
Quentin	DENIS Trésorier	Union Démocratique Chambre publique	Rue de la Station, 84	5070	Aisemont
Paule	PIEFORT Secrétaire	Union Démocratique Chambre publique	Rue des Forges, 25	5070	Fosses-la-Ville
Bernard	COUSIN	Comité des fêtes de Haut-Vent Chambre privée	Rue de la Plage, 17	5070	Fosses-la-Ville
Richard	MIGEOT	Représentant de la Province Chambre publique	Rue des Forges, 33	5070	Fosses-la-Ville
Alex	FURNEMONT	Cercle d'Histoire Chambre privée	Rue Victor Dewez, 3	5070	Sart-St-Laurent

D'autre part, nous accueillons une observatrice désignée par la Province de Namur en la personne de Juliette SCHUMACHER.

Il reste un mandat vacant pour la chambre privée, appel a été lancé auprès des membres de l'AG pour y pourvoir.

1.4.2. Composition du Comité de gestion (bureau)

- Le Président Jean-Michel BORGNIET
- Le Trésorier Quentin Denis
- La Secrétaire Paule PIEFORT
- L'échevin de la Culture Bernard MEUTER
- Le Directeur Bernard MICHEL

1.5. Composition Conseil d'Orientation

Prénom	Nom	Association	Rue	C.P.	Localité
Jean-Michel	BORGNIET	Président du Centre culturel	Rue de l'Ermitage, 33	5070	Sart-Eustache
Bernard	MEUTER	Echevin de la Culture	Route de Bambois, 14	5070	Fosses-La-Ville
Brigitte	ROMAIN	Animatrice	Rue Donat Masson, 22	5070	Fosses-La-Ville
Bernard	MICHEL	Directeur	Rue Donat Masson, 22	5070	Fosses-La-Ville
Thierry	VAN DEN EYNDE	Graphiste	Rue Donat Masson, 22	5070	Fosses-La-Ville

Bruno	WYNANDS	Animateur	Rue Donat Masson, 22	5070	Fosses-La-Ville
Thierry	WENES	Animateur	Rue Donat Masson, 22	5070	Fosses-La-Ville
Marie	BORTOLIN	Chef de projet PCS	Rue Donat Masson, 22	5070	Fosses-La-Ville
Marc	LAGNEAUX	Directeur AMO Basse-Sambre	Rue des Glaces Nationales, 142	5060	Auvelais
Matthieu	COLLARD	Isolat Théâtre	Rue des Carrières, 46	5000	Namur
Leslie	HANUS	Assistante sociale CPAS	Rue des Remparts, 6	5070	Fosses-la-Ville
Augustin	CHAUSSEE	Marche Saint-Laurent Président du C.O.	Rue Henry Brosteau, 10	5070	Sart-St-Laurent
Alexandre	WARNANT	Habitant d'Aisemont	Rue du Fays, 52	5070	Aisemont
Marine	GEORGES	Syndicat d'initiative	Place du Marché, 12	5070	Fosses-la-Ville

1.6. Composition de l'équipe professionnelle

Nom Prénom	Fonctions	Fonction (C.f. CP 329/02)	Détaché communal
MICHEL Bernard	Animateur-directeur gestion	Coordinateur Temps plein CDI	Non
VAN DEN EYNDE Thierry	Graphiste	½ temps CDI Maribel	Non
ROMAIN Brigitte	Arts Vivants	Animatrice Temps plein	Oui
WYNANDS Bruno	Projets jeunesse et d'éducation permanente	Animateur temps plein CDI APE	Non
WENES Thierry	Projets jeunesse et chargé de communication	Animateur temps plein CDI APE	Non
HEUREUX Caroline	Administratif	Aide-comptable 1/3 temps	Oui

CENTRE  **CULTUREL**
FOSSES-LA-VILLE



2. L'action culturelle

2.1 Contexte du Centre culturel de l'entité fossoise au regard du nouveau décret des Centres culturels

Lorsque le nouveau décret des Centres culturels, adopté le 21 novembre 2013, est devenu le décret de référence pour tous les Centres culturels de la FWB, nous avons pu mesurer qu'il correspondait à la manière dont le Centre culturel de Fosses travaillait depuis longtemps. Car, nous avons cette spécificité, à Fosses, de ne pas avoir de salle de spectacle.

Depuis 20 ans, nous avons développé des projets qui relèvent plus de l'éducation permanente, de la citoyenneté, de la création artistique en amateur, etc. La diffusion est concentrée sur quelques jours lors d'un festival annuel, afin d'optimiser au maximum la logistique qu'implique la transformation d'un centre sportif en véritable salle de spectacle avec gradins et scène. De la même manière, nous avons un partenariat depuis 1999 avec le Centre culturel d'Aiseau-Presles pour le Théâtre à l'école.



Bref, la situation particulière du Centre Culturel de Fosses a toujours favorisé le travail hors les murs du Centre culturel. Cela a permis la proximité avec les habitants au travers les actions décentralisées, parfois dans des lieux improbables (grange de ferme, église, salle communale, centre sportif, chapiteau, salle de gym, ou réfectoire d'école, ou l'espace public, ...).

Au niveau de la politique locale, nous avons bénéficié d'une grande stabilité. L'Union Démocratique étant au pouvoir depuis 1994, nous avons travaillé avec le même échevin de la culture, qui, avec le même Président du Centre culturel, a mis en œuvre une politique culturelle ambitieuse en donnant des moyens importants au Centre culturel. Cette volonté et cette même vision d'avenir ont permis au Centre culturel d'être reconnu tant par la FWB que par la Province de Namur ; cela lui a également donné une légitimité d'action sur le territoire de Fosses-la-Ville.

Nous souhaitons insister sur l'esprit qui traverse non seulement notre manière de travailler mais aussi notre façon de mettre sur pied les projets du Centre culturel. Après plusieurs années déjà (depuis 2014, en fait, dépôt de notre demande de reconnaissance), et nous pouvons affirmer que le nouveau décret et la philosophie qu'il véhicule, (travailler au départ du citoyen avec une attention particulière à l'exercice des droits culturels) est devenu la balise qui nous guide quotidiennement. C'est ainsi que l'enjeu « brasser les différents publics » était devenu naturellement transversal.

Nous cultivons l'accessibilité à la culture pour le plus grand nombre par une politique tarifaire adaptée, des thématiques de diffusion, et aussi une grande mobilité.



Le Nouveau décret a également légitimé le développement des partenariats avec des opérateurs qui relèvent d'autres champs que celui de la culture. Nous portons ainsi plus de projets avec des partenaires comme le PCS, le CPAS, le service communal des sports, l'ATL, l'AMO Basse-Sambre, le Syndicat d'Initiative, l'ONE, etc. Et nous pouvons dire que ces différents partenaires sont réactifs et proactifs, comme en attestent les nombreuses réunions et formations communes.

Si le nouveau décret nous a apporté plus de légitimité et encouragé à développer des projets qui relèvent du champ social, il a également permis de travailler avec des partenaires d'un bassin de vie qui s'étend sur deux Provinces. Nous étions précédemment « mariés » de force avec le Centre culturel Régional de Namur. Même si nous avons vécu et porté de beaux projets, force est de constater que ceux-ci ne reposaient pas toujours sur le sens commun.

Nous avons donc officialisé un « mariage » consenti au travers la création du Collectif Basse-Sambre qui reprend les centres culturels de Farciennes, Fleurus et Aiseau-Presles pour le Hainaut et le Centre culturel de Sambreville (porteur du collectif), la commune de Jemeppe-sur Sambre et le Centre culturel de Fosses.

Nous avons défini des enjeux communs issus d'une analyse partagée de nos territoires respectifs qui constituent le bassin de vie de notre Collectif.



D'autre part, la « culture d'entreprise » partagée par toute l'équipe repose sur la confiance, la motivation et l'implication de chacun à la vie culturelle fossoise (par le folklore, le théâtre, la participation active dans des Conseils d'administration d'autres opérateurs). Cela incite à la pro activité, à l'action concertée, à la formation individuelle et collective pour améliorer les compétences de chacun et ainsi enrichir les projets développés par le Centre culturel. D'autre part, l'environnement semi-rural de Fosses-la-Ville (10.500 habitants) favorise le rapport direct entre l'équipe et la population. Composée de fortes personnalités, l'équipe du Centre Culturel est complémentaire par la diversité de ses talents et de ses compétences.

A travers notre action, nous donnons l'occasion au citoyen fossois de prendre part à la participation et à la création artistique, à l'émancipation de celui-ci au travers de la prise de parole et de décision. Nous ne sommes pas peu fiers de parvenir ainsi à influencer sur les politiques locales en matière de citoyenneté surtout chez les plus jeunes, de droit au logement, de partage de l'espace public, d'égalité sociale et de solidarité avec les citoyens plus précarisés.

Bref rappel historique :

Pour bien comprendre l'évolution des enjeux qui animent le Centre culturel de Fosses, il n'est pas inutile de se plonger dans son histoire. Dès 2004 le centre culturel, dans l'idée du décret de '92 avait défini son action en 4 axes à savoir :

1. Faciliter la création, l'expression et la communication (ou hors les murs une dynamique de trajet, des parcours pour initier)
2. Faciliter les activités qui concourent à l'éducation permanente (ou convaincre par l'action)
3. Mettre en valeur le patrimoine local et régional (le passé, une ressource pour innover)
4. Faciliter l'aide service aux associations locales (le centre, une interface stimulante)

De plus, le Centre culturel, au fil du temps et du développement des activités, a changé plusieurs fois de locaux, mais à ce jour... ne dispose toujours pas de salle de spectacle. Le centre a déménagé du syndicat d'Initiative vers le Château Winson en 2013, puis vers la maison Gailly pendant les 3 ans de travaux de rénovations du Château. Et enfin en juin 2018 retour au Château, nouvellement baptisé « Espace Winson ». Le Château est sorti du patrimoine privé et est entré de plein pied dans le domaine public. Outre le centre culturel (et la prochaine maison rurale) l'Espace Winson abrite la presque totalité des services communaux et le C.P.A.S.



L'équipe du Centre culturel a donc une bonne expérience de la « mobilité » mais aussi, au fil du temps, a pris soin de développer de nombreuses collaborations avec tous les partenaires capables d'accueillir l'une ou l'autre activité. Dans le même esprit, le centre culturel a permis l'acquisition d'une « maison de quartier mobile » qui est à disposition des associations et qui est utilisée, par exemple, toutes les semaines pour l'activité « La Pause » au camping du Val Treko. Par obligation au départ, cette philosophie du travail « hors les murs » et de partenariats s'est inscrite dans l'ADN du centre culturel.

Dès 2013, grâce à l'arrivée du nouveau décret, la rédaction des nouveaux contrats-programmes fut soumise à de nouvelles « directives ». C'est ainsi qu'apparut l'obligation de réaliser une « analyse partagée », outil qui permet de poser un diagnostic sur le territoire d'action des centres culturels et de proposer des outils de mesures en vue de vérifier la pertinence des activités. Suivant une toute nouvelle terminologie, les 4 axes originaux sont devenus « enjeux ».

Le passage au nouveau décret fut encouragé par la promesse de nouvelles enveloppes budgétaires et d'une nouvelle grille de répartition des subsides entre les centres culturels. Finies les catégories de 1 à 4 qui donnaient à chaque palier l'octroi de 25 000 euros. Finie la course au saut de catégories auxquels les Centres culturels étaient contraints surtout à cause du sous-financement structurel de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Grâce au nouveau décret, tous les Centres allaient être financés à raison de 100 000 € minimum. Le Centre culturel de Fosses-la-Ville avait, par bien des points, anticipé les nouvelles méthodologies proposées par le nouveau décret. La récolte de paroles s'y fait régulièrement et sous diverses formes et la stratégie de partenariats que le Centre avait déjà développée, faisant fi des divisions administratives et

géographiques, s'est avérée de très bon aloi. C'est donc tout naturellement que le Centre culturel de Fosses-la-Ville a pu déposer son dossier dans le premier train des nouvelles demandes de reconnaissance. Le travail avait déjà été fait sur bien des points.

2.2. Travail au quotidien

Notre travail quotidien est constitué d'un socle d'activités déjà en place qui contribuent à renforcer l'identité et la réputation du Centre culturel. Leur pérennité et leur pertinence n'est plus à démontrer, et néanmoins dans nos évaluations annuelles nous vérifions l'évolution des actions et leur concordance avec nos enjeux.



Sont reprises sous cette appellation:

- le Nouveau Messenger,
- le Conseil Communal des Enfants (CCE),
- les ateliers danse hip hop,
- le Théâtre à l'école,
- les Ateliers Théâtre,
- la Troupe de Théâtre des Ados de Fosses (TTAF),
- les ateliers Impro-ados,
- le festival « Racontons la scène »,
- la Balade de Noël.

Pour exemple, dans le cas du Théâtre à l'école, cette activité est bien une activité phare du Centre culturel. Elle est identifiée comme telle aussi bien par les parents, le corps enseignant, les artistes, les centres culturels partenaires que par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette activité permet à tous les enfants de l'entité d'assister, dans le cadre scolaire, au moins une fois par an à un spectacle théâtral. Cette activité est développée en partenariat avec le centre culturel d'Aiseau-Presles, ce qui nous permet de réaliser de fameuses économies d'échelle et permet aussi de faire se rencontrer les enfants des écoles de Fosses-la-ville et d'Aiseau. La programmation est sélectionnée conjointement par les deux centres culturels ce qui permet de renforcer nos liens déjà affirmés dans le collectif Basse-Sambre.

Cette activité, depuis le temps, est parfaitement rôdée et a une efficacité maximale. Elle est un lien direct avec nos missions, elle permet l'exercice des droits culturels et ne mobilise, compte-tenu des impacts incontestables observés, que peu de temps et de moyens en comparaison avec les « nouvelles activités » qui sont plus chronophages et plus gourmandes en personnel, puisqu'elles nécessitent un temps de conception, puis de test sur le terrain avant de porter leurs fruits, comme par exemple le Théâtre-action.

Pour plus d'info concernant l'évaluation de nos activités du socle de base, n'hésitez pas à vous plonger dans nos rapports d'activités annuels.

2.3. Opportunités

Outre nos actions quotidiennes et les enjeux définis, nous avons voulu vous faire part de deux opportunités parmi d'autres auxquelles nous sommes sensibles et réactifs face aux enjeux de société, face aux circonstances, aux rencontres.

Le logement



Déjà identifié dans notre analyse de territoire en 2014, le logement, ou plutôt le « mal logement » avait été pointé. Par cette thématique nous englobons aussi bien l'habitat, les phénomènes de migrations des jeunes, d'inflation et de déflation de la population fossoise et de l'avenir de la commune. De manière plus pointue, bien que nous ne l'ayons pas verbalisé sous forme d'un enjeu spécifique, ce phénomène restait présent dans nos esprits. Il avait d'ailleurs également été relevé par plusieurs lecteurs du ministère. Nous avons choisi de travailler cet axe, notamment par une approche empirique et intuitive par le biais d'une activité spécifique : « la pause. »

Cette activité, menée en partenariat avec le CPAS, l'AMO, le plan HP et le PCS a pour objet de venir au contact des résidents permanents du camping du Val Treko. Une première expo photo a été montée avec eux et de fil en aiguille, la confiance s'installant avec ces personnes particulièrement précarisées pour la plupart, ils ont commencé à intégrer diverses autres activités menées dans le centre-ville.

Le travail avec les résidents a été mis en scène dans une conférence gesticulée axée sur le droit au logement, et celle-ci tourne toujours et devient une référence lorsque l'on parle de celui-ci ou de l'habitat permanent.



Dans le prolongement de celle-ci une pièce de théâtre-action (toi, toi mon Toit) vient de voir le jour. Cette pièce jouée par des comédiens aussi bien du camping que du centre-ville témoigne de la problématique du logement à Fosses-la-ville. Elle permet de porter le débat, de sortir les personnes de l'isolement dans lequel elles étaient confinées, mais aussi de revaloriser leur image, tant d'eux-mêmes qu'auprès des autres habitants. Aujourd'hui ils sont parfaitement identifiés comme des personnes et non plus comme « les résidents permanents ».

Bien qu'au départ nous pensions agir sur « le brassage des différents publics », force est de constater que nous avons également porté le débat directement sur le droit au logement.

Les Nouveaux Commanditaires

Cela fait très longtemps, que suite à une « excursion » culturelle à Nancy avec nos collègues de l'arrondissement de Namur, nous avons le désir de développer un projet « Nouveaux Commanditaires » à Fosses-la-Ville.

The logo consists of the letters 'N' and 'C' in a red, serif font. The 'N' is significantly larger than the 'C', and they are positioned to the left and right of each other respectively, with a small gap between them.

Le concept est celui-ci : mettre en relation un groupe de personnes « commanditaires » avec un artiste renommé au travers une médiation pilotée par l'asbl « Les Nouveaux Commanditaires ». Cela permet l'appropriation de l'œuvre installée dans un espace public par les gens qui l'habitent. Avec le concours du service de la Culture de la Province de Namur, nous avons mis sur pied un groupe de commanditaires issus de la Commission de Rénovation Urbaine avec l'objectif de choisir le centre ancien de Fosses comme territoire d'implantation de la future œuvre. En effet, notre souhait est de rendre au centre de Fosses une symbolique positive pour contrer l'image de paupérisation et de sentiment d'insécurité qui perdurent depuis longtemps. Nous avons engagé l'asbl « Les Nouveaux Commanditaires », qui, après plusieurs rencontres et échanges avec les membres (commanditaires), nous a proposé Monsieur Daniel Buren pour la création de l'œuvre.

C'est avec un grand intérêt que celui-ci est venu découvrir le centre ancien et rencontrer les Fossois. Il a été sensible au réseau des ruelles et de la demande des commanditaires de mettre celui-ci en lumière. Après une année d'attente et d'espoirs, nous avons organisé un voyage à Paris pour entendre Mr Buren nous exposer son projet pour Fosses. Les commanditaires présents ne furent pas déçus. En effet, Monsieur Buren les avait entendus et la proposition concerne les ruelles et le recours à la lumière.

Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de financement et de médiation avec toute la population du centre de Fosses. Nous avons l'espoir de voir ce projet aboutir dans les deux ans qui viennent. D'autant plus que ce sera une première en Wallonie.

2.4. Evolution des enjeux 2016- 2020

En préambule, il est intéressant de constater que la temporalité demandée par l'administration et la réalité de travail au sein d'un Centre culturel est parfois complexe.

En effet, nous nous inscrivons depuis 2018 dans un processus d'écriture du dossier de reconduction de notre contrat-programme, nous évaluons, définissons de nouveaux enjeux. Par là même, nous commençons à réfléchir et à mettre en œuvre de nouvelles activités en lien avec ces analyses, ces constats. Or le nouveau contrat-programme ne prendra officiellement effet qu'en 2021, le temps pour notre dossier de suivre son parcours administratif.

Ce décalage existait déjà en 2014, moment du travail sur le dossier de reconnaissance, validé par la Ministre en décembre 2017 pour un contrat-programme qui avait débuté en janvier 2016.

Pour bien comprendre l'évolution des enjeux qui animent le Centre culturel de Fosses, il n'est pas inutile de se plonger dans son histoire.



En 2016, nous avons défini, en concertation avec l'équipe, le conseil d'orientation et le conseil d'administration, 4 enjeux principaux (par ordre d'importance) :

1. Brassier les différents publics
2. Favoriser la rencontre entre les porteurs de traditions et les porteurs de changements
3. Encourager les générations à conquérir une place légitime
4. Optimiser les infrastructures et favoriser la mixité

Nous avons opéré le glissement de l'ancien au nouveau décret en classant nos activités suivant 2 critères :

« Le socle de base » qui reprend les activités qui font la notoriété du Centre et pour lesquelles le Centre a acquis une réelle expertise (explicité dans le chapitre « travail quotidien ») :

- les Ateliers théâtre « enfants et ados »
- le Nouveau Messenger
- les ateliers danse
- le Théâtre à l'école
- Racontons la scène
- les Parcours culture
- le Conseil communal des enfants
- le soutien aux associations locales
- la Balade de Noël
- Place aux enfants

« Les activités spécifiques » qui permettent de développer de manière plus pointue l'un de 4 enjeux prioritaires :

- la Plateforme jeunesse
- le Collectif Basse-Sambre
- les ateliers slam
- « la Pause »
- l'Ecole des devoirs
- le Service d'échanges local fossois et les Jardins partagés
- Eté solidaire
- la Marche Saint- Feuillen

Pendant ces années d'exercice du nouveau contrat-programme, nous avons remarqué qu'à l'usage, certains « enjeux » s'avéraient être transversaux. Leur esprit était présent dans la plupart des activités, par opposition à d'autres qui nécessitaient des activités plus spécifiques. C'est ainsi que « le brassage des publics » et « l'optimisation des infrastructures » sont présents dans la plupart des activités alors que « la rencontre » et « encourager les générations... » nécessitent une approche particulière.

Enfin nous avons choisi, par stratégie, de traiter « la rencontre entre les porteurs de traditions.... » durant l'année de la Saint Feuillen (2019) puisque lors de celle-ci l'ensemble de la cité est mobilisée sur cet évènement. Il n'a lieu que tous les 7 ans, concentre et fédère l'esprit des Marches annuelles, qui, avec le carnaval de la Laetare, participent fortement à l'identité des villages et du folklore local en général.



2.5. Auto-Evaluation et éléments d'Analyse partagée

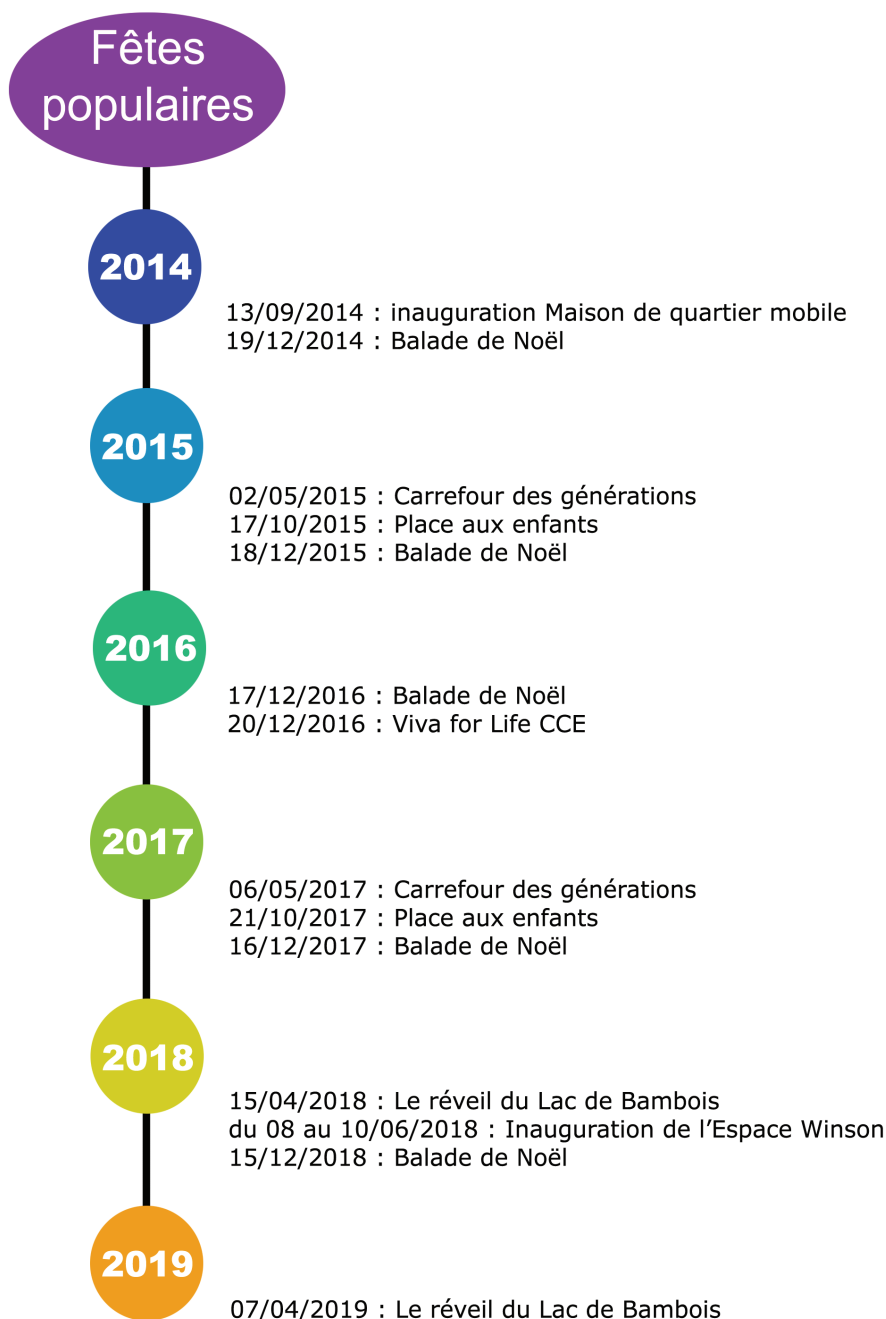
Nous avons repris dans cette partie les différents éléments qui démontrent que le processus d'auto-évaluation a été un travail permanent. Vous constaterez qu'à travers cette auto-évaluation, nous avons récolté des éléments forts utiles à l'analyse partagée.

Méthodologie de travail

Nous avons mis en place, dès 2014, un processus en 5 étapes, afin de vérifier si nos actions allaient dans le sens des enjeux que nous avons défini :

1. Une mise au vert chaque année en équipe afin d'évaluer l'année écoulée tant sur les activités que sur notre fonctionnement mais surtout de reprendre une ou deux thématiques liées à nos enjeux et de les approfondir.

2. Une implication bisannuelle du Conseil d'Orientation autour de ces mêmes questions et des réflexions en lien avec les enjeux.



3. Des rapports d'activités annuels présentés au CA, en AG où ces réflexions et conclusions sont débattues.

4. Des accompagnements, dès 2018, par le CESEP, mais aussi avec les Centres de Jodoigne et de Leuze-en-Hainaut, centres culturels qui ont rentré en même temps que nous la demande de reconnaissance en 2014 et qui sont désormais des partenaires dans ces démarches de reconnaissance. Des rencontres avec le Collectif Basse-Sambre pour des évaluations et une formation avec Majo Hansotte. Nous avons aussi fait appel à d'autres expertises externes selon les projets concernés : Le Creccide (Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie) pour une évaluation de la Plateforme Jeunesse, Lilo Canta pour une session d'entraînement mental avec les opérateurs du Collectif Basse-Sambre et des partenaires de la Plateforme Jeunesse.



5. Et surtout, nous avons évalué régulièrement avec les participants et nos partenaires la pertinence de nos actions culturelles.

Il est donc intéressant de constater que nous avons, au travers de ce processus d'auto-évaluation sur le long terme, non seulement récolté des données dans ce cadre-là mais aussi des données alimentant notre analyse partagée.

En résumé, nous avons élaboré 3 questions transversales permettant de nourrir la réflexion sur les 4 enjeux du Centre culturel :

1. En quoi les activités du Centre culturel développent-elles un trajet, une citoyenneté critique, une ouverture d'esprit de et pour les jeunes de l'entité ?
2. En quoi les activités du Centre culturel favorisent-elles les liens entre les personnes, qu'elles soient consommatrices (passives) ou actrices (parties prenantes) de nos activités, tous milieux confondus ?
3. En quoi les futures infrastructures, qu'elles soient mobiles ou non, vont-elles influencer le travail sur les enjeux du Centre culturel ?

Ces questions ont traversé notre réflexion à travers les différents moments d'évaluation décrits ci-après. Ci-dessous, nous reprendrons divers éléments significatifs de ces évaluations. Vous trouverez en annexe 5.6.4 les compléments et les détails de celles-ci.

1. Mise au vert

Nous avons, par exemple en 2017, réfléchi à l'enjeu de la place légitime et ce, avec les partenaires de la toute nouvelle Plateforme Jeunesse à partir de 3 questions :

Comment aller chercher les jeunes, leurs paroles ? Quelles stratégies mettre en place ?

C'est ainsi que nous avons réussi, via des partenariats, à monter une opération de Récolte de la Parole des Jeunes, à travers divers moyens d'expression : jeux dans les cours de récréation, vidéos réalisées avec des jeunes du centre de Fosses (HLM) et des citoyens de l'entité (vidéo : «des jeunes, il y en aura toujours»), sondage Internet, etc. (Voir « enjeux Place Légitime » pour plus de détails). Nous avons aussi promu au sein de nos activités la créativité et par ce biais la parole des participants à nos ateliers. (Slam, CCE,..)

En 2018, c'est la Balade de Noël qui est évaluée en profondeur afin de voir comment renforcer ou non l'aspect du brassage des différents publics et d'autres enjeux touchés par celles-ci.

Depuis 2014, le Centre culturel reprend la partie artistique de la Balade laissant au Syndicat d'Initiative les aspects organisationnels. Ce qui nous a permis de travailler à plus de mixité sociale au niveau des comédiens (participants du Tour de table, des ateliers danse, des jeunes de l'impro, ...). Nous avons débattu de ce qui fonctionnait, de ce qui était à améliorer.

Différentes pistes sont apparues, comme le mélange des publics spectateurs, mais aussi la réflexion sur les droits culturels :

- s'adonner librement à des pratiques artistiques,
- favoriser la gratuité,
- introduire une logique de trajet (plusieurs jeunes qui sont devenus professionnels en passant par les ateliers théâtre, la troupe des ados et enfin le Conservatoire),
- stimuler des dynamiques participatives et créatives (ex : Balade de Noël).



En 2018, nous avons évalué aussi la communication via Facebook. Comment améliorer notre communication via les réseaux sociaux ? Comment toucher un autre public ? Comment faire des liens entre le site internet du Centre et la page Facebook ?

Enfin, après 19 ans de fonctionnement, nous avons mené une réflexion sur le CCE qui nous a conduit à redéfinir l'implication de différents partenaires de cette activité (les parents, les enseignants, les pouvoirs politiques, les directions d'école,...). Voir annexe 5.6.5

2. Conseil d'Orientation.

Nous nous sommes interrogés avec le Conseil d'Orientation pour vérifier que nous suivions bien les lignes directrices de nos enjeux prioritaires.

Nous avons énoncé des questions à se poser pour des activités particulières dans chaque enjeu.

Les questions :

1. En quoi l'activité favorise-t-elle les liens entre les personnes ?
2. Où veut-on aller ?
3. Comment ?
4. Les moyens nécessaires ?
5. Critères et indicateurs ?

Nous avons fait l'exercice pour diverses activités notamment celle de la Pause au camping du Val Treko.



1. Nous avons observé que les personnes participent désormais à de nouvelles activités (le Tour de Table, les Jardins partagés, la Balade de Noël, ...).

2. Nous avons en partie brisé la stigmatisation et l'isolement de certains résidents permanents.

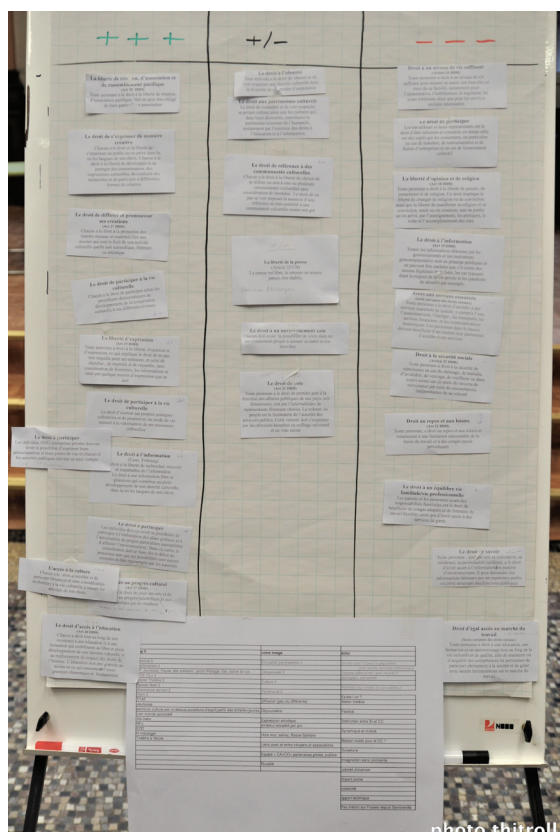
3. Grace à la présence régulière des animateurs lors de « la Pause » (une fois semaine), la confiance s'est installée et l'envie de participer à des activités en dehors du Val Treko s'est concrétisée.

4. Essentiellement des moyens humains, via la participation de deux animateurs du Centre culturel à « la Pause » en partenariat avec le plan HP, le CPAS, le PCS et l'AMO.

5. Participation de plusieurs résidents dans la troupe de comédiens de la Balade de Noël, parcelles des jardins partagés cultivés par des résidents, création d'une pièce de Théâtre-action en mixité avec des habitants du centre ville, création d'une délégation de résidents pour porter la parole de ceux-ci au Parlement wallon (loi sur l'habitat léger).

Nous avons également questionné les membres du Conseil d'Orientation autour de l'identité du Centre culturel. Nos déménagements successifs et la perspective d'être intégrés dans les locaux de l'Administration communale, nous renvoyait la question de notre identité et de notre visibilité.

Les réponses ont révélé une grande force de travail dans l'Education Permanente et notre capacité à mener des projets en partenariat. La visibilité du Centre culturel passe essentiellement par le festival annuel Racontons la scène.



Enfin, nous avons évalué nos activités au travers l'exercice des droits culturels.

Voici les droits touchés en priorité selon le CO :

- S'exprimer de manière créative
- Droit de diffuser ses créations
- Droit d'auteur (soutien artiste, créateur, ...)
- Liberté d'expression (très actif)
- Droit d'exercer ses propres pratiques culturelles
- Droit à l'information (recherche du contact), Plateforme jeunesse
- Droit à participer (intention forte)
- Droit au progrès culturel
- Droit d'accès à l'éducation
- Accès à la culture
- Droit à participer à une ONG, ...
- Droit de réunion

Enfin, le CO a travaillé avec nous à la définition de nos futurs enjeux. Voir annexe 5.6.2

3. Accompagnement et réflexions communes

Réunis avec les Centres culturels de Leuze et Jodoigne, dans le cadre d'un accompagnement avec le Cesep, nous avons notamment exploré (en septembre 2017) nos impacts à travers la grille d'analyse que proposent les outils d'évaluation d'Education Permanente de 2003.

En pratique nous nous sommes posés les 4 questions suivantes :

1. De quelle manière l'association défend et promeut les droits (culturels) des citoyens ?
2. Quel rôle l'association joue-t-elle dans le développement de l'action associative ?
3. De quel point de vue critique l'association est-elle porteuse ?
4. Quels sont les effets, les impacts, que l'association cherche à susciter ?

Vous trouverez en annexe 5.6.6 quelques notes prises lors de cette réflexion commune.

Néanmoins comme lors des autres évaluations nous sommes ici dans une démarche continue, alimentée constamment par nos actions, les retours que nous en avons, et bien sûr l'actualité qui quelques fois peut modifier notre quotidien.

De manière très synthétique, et donc forcément réductrice et globale on peut dire que :

1. Le Centre culturel défend et promeut les droits culturels évidemment, et principalement la liberté d'expression. De plus, par ses activités, de manière indirecte, il a développé une plus grande conscientisation du droit au logement mais aussi du droit des femmes.
2. Par diverses actions, notamment la récolte de parole, la création de la plateforme jeunesse et la mise à disposition de locaux, l'action associative s'est trouvée particulièrement renforcée, au point que c'en est devenu un nouvel enjeu.
3. Le Centre culturel lutte activement contre les idées reçues et les préjugés, principalement en diffusant le fruit des récoltes de paroles qu'il a opéré sur le territoire.
4. Les impacts observés sont une capacité accrue des habitants à se mobiliser, porter leurs propos devant le politique (Conseil Communal / Parlement Wallon) et nous avons également pu observer des changements concrets dans l'aménagement du territoire (création d'une agora, décoration du centre ville, des abri bus, ...) ainsi que la mise en place de dynamique créative dans les villages concernant l'aménagement de ceux-ci....



Eléments d'Analyse partagée /Récolte de données auprès des publics.

Notre plus grosse opération a été celle de la Récolte de la parole des jeunes. Lors d'un Conseil communal (spécial jeunesse), les résultats de cette récolte ont été présentés et ont contribué à l'élaboration de priorités soutenues par les élus. Celles-ci sont inscrites dans un calendrier et budgétées.

Mais nous avons aussi récolté la parole d'autres citoyens lors de différentes activités: le Théâtre-action, la Pause, Sambre avec vues, inauguration des Tanneries, Eté Solidaire, les jardins partagés, l'école de devoirs, le Sel, le Slam, le Nouveau Messenger, ... Voir annexe 5.6.3



Synthèses des enjeux

Vous trouverez ci-après 4 synthèses reprenant nos 4 enjeux définis en 2014. Pour chacune de ses synthèses, nous avons repris les constats, la méthodologie et quelques opérations culturelles.

2.5.1. Synthèse de l'enjeu 1

« *Brasser les différents publics* »

Introduction

Le but de cet enjeu est de favoriser une mixité sociale, de conquérir les personnes peu ou pas en contact avec les activités culturelles et plus spécialement les populations précarisées.

1. Constat de départ en 2014

Lors de la récolte de témoignages effectuée pendant l'analyse partagée, nous avons constaté une tension entre 2 pôles : d'un côté, de manière générale, le Fossois est vu comme « actif », souvent volontaire et participatif aux différentes activités proposées et de l'autre, il se plaint de l'incivilité dans le centre ville dû, entre autres, à la paupérisation grandissante, ce qui provoque un clivage entre les classes sociales.

Parallèlement à cela, on observe un turn-over important de la population essentiellement lié à

l'arrivée de néo-arrivants et à la politique du logement. Les Fossois sont principalement locataires et en 2014, plus de 50% des habitants vivent avec moins de 20.000€/an.

2. Méthodologie – Hypothèse de travail

Face à ce constat, l'enjeu du Centre culturel a été de trouver des vecteurs de rencontres qui favorisent la mixité sociale. Via diverses actions culturelles spécifiques, plusieurs partenariats (dont certains émanent de champs différents tels que le champ social, touristique ou de l'éducation) ont été mis en place au fil du temps, ce qui a grandement aidé le Centre culturel à conquérir de nouveaux publics.

D'autre part, le Centre culturel est resté attentif à pratiquer une politique tarifaire attrayante et démocratique. De plus, notre partenariat avec Article 27 facilite l'accès pour toutes personnes vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Le Centre culturel a développé également un partenariat avec le CPAS qui intervient dans certains cas pour les frais d'ateliers des enfants dont les parents traversent des difficultés financières.

3. Actions menées

L'atelier (de peinture) Catula qui a lieu deux fois par semaine à la salle l'Etach à Aisemont est une activité significative de notre travail sur cet enjeu. C'est une activité qui a débuté au camping du Val Treko et l'unique public était donc des résidents permanents. Aujourd'hui, l'atelier est devenu un atelier ouvert à tous et fréquenté par des seniors d'origines sociales tout-à-fait mixtes. De plus, il est devenu au fil du temps tout-à-fait indépendant et pleinement autogéré.



La Pause qui a lieu tous les mercredis après-midi, est animée en alternance par des travailleurs du Centre culturel, du plan Habitat Permanent, du Plan de Cohésion Sociale et du Centre Public d'Action Sociale. Ils se rendent au camping du Val Treko avec la Maison de Quartier Mobile et y créent une antenne où sont relayées les infos culturelles et sociales dans un climat chaleureux et de confiance avec les résidents permanents. Ce moment convivial permet d'échanger avec eux et d'informer les institutions sur les difficultés qu'ils traversent. Les résidents s'inscrivent donc dans une logique de trajet puisqu'au départ de la Pause, ils participent activement à diverses activités (Tour de table, Balade de Noël, Jardin partagé, ...). De plus, en terme d'Education Permanente, ils ont participé à une rencontre sur l'habitat en zone de loisirs au Parlement Wallon, ou se sont investis dans le débat politique.

Le fait de ne pas avoir de salle pour y diffuser des spectacles « force » le Centre culturel à travailler hors les murs. Cette politique de « décentralisation » a permis de toucher un public plus varié. Par exemple le festival « Racontons la scène » lorsqu'il a eu lieu sous un chapiteau à Fosses-la-Ville ne passe pas inaperçu, et lorsqu'il est joué dans le centre sportif, il permet de contaminer les usagers de celui-ci. Voir ligne du temps annexe 5.6.4



2.5.2 Synthèse de l'enjeu 2

«Favoriser la rencontre entre les porteurs de tradition et les porteurs de changements»

Introduction

Par cet enjeu nous espérons créer, avec le folklore, un outil de concertation et de dialogue entre les différents villages de l'entité, mais aussi entre les néo-arrivants et les natifs de Fosses-la-ville, en vue d'une meilleure compréhension du patrimoine local et d'une plus grande participation à celui-ci.

1. Constat de départ en 2014

La récolte d'informations de notre analyse partagée (notamment sous forme de témoignages) a fait apparaître que le folklore, le patrimoine, l'histoire et la tradition font partie intégrante de l'identité du territoire et sont des éléments qui lient les fosses.

Le calendrier des manifestations particulièrement riche (Marches, Limotches, Laetare, Saint Feuillen, Tchôds-Tchôds) sont autant d'occasions de fédérer les publics autour d'activités traditionnelles et toujours vivantes.



Ces activités participent clairement au sentiment de fierté que l'on peut éprouver d'habiter la cité, elles entretiennent un langage commun et sont un vecteur vivant, oral et immatériel de propagation de l'histoire de la Commune, auprès des habitants comme à l'extérieur de Fosses.

Néanmoins les références religieuses et militaires ainsi que le caractère genré de ces manifestations ne favorisent pas l'adhésion de tous. Un débat difficile est donc virtuellement engagé entre des porteurs de changements (non structurés) et les porteurs de tradition (constitué en groupes, sociétés, ASBL, état major,...). Pour prospérer culturellement et garder vivant ce riche folklore, la cité doit impérativement tenir compte de cette donnée ou courir le risque de voir s'accroître le clivage entre les valeurs portées par la tradition et celles portées par notre société contemporaine.

2. Méthodologie / hypothèse de travail

Par stratégie, nous avons réservé notre action pour l'année 2019, année de la Marche Saint-Feuillen (septennale). Durant les 4 années précédentes, nous avons concentré nos efforts sur les 3 autres enjeux, nos moyens logistiques et humains n'étant pas infinis.

Nous avons choisi 2019 parce qu'à l'inverse des Marches et des Limotches qui ne concernent qu'un village (à la fois) la Saint-Feuillen concerne tous les villages de l'entité. C'est une occasion unique de capter « in situ » le ressenti des « Fossois » lors d'un grand événement a priori plutôt fédérateur, sinon polarisant, mais en tout cas auquel les Fossois ne peuvent rester indifférents.

3. Actions menées

Nous avons imaginé plusieurs dispositifs axés autour d'une part la récolte de témoignages et d'autre part la diffusion de clés de compréhension.



Concernant la récolte de témoignages et d'anecdotes nous disposons de plusieurs outils qui seront déployés (vidéo, Facebook, animations, Maison de Quartier Mobile,...) aussi bien chez les particuliers, dans l'espace public mais aussi dans les écoles et virtuellement via notre page Facebook.

Concernant la diffusion de « clés de compréhension » nous publions mensuellement le magazine « Le Nouveau Messager » où des rubriques entières sont consacrées à diverses thématiques autour de la préparation de la Saint Feuillen. En partenariat avec la Province, un ouvrage de référence est à l'écriture en ce moment même. Il est écrit par Françoise Lempereur, maître de conférences à l'université de Liège et spécialiste du patrimoine immatériel.

2.5.3 Synthèse de l'enjeu 3

«Encourager les générations à conquérir une place légitime sur le territoire - Favoriser les échanges intergénérationnels»

Introduction

Cet enjeu a été celui qui a été le plus efficient dans nos actions. Nous voulions travailler sur différents publics et différents groupes d'âge afin de donner à chacun une place dans la société au travers des droits culturels. Voir Jeunesse et ligne du temps jeunesse annexe 5.6.4

1. Constat de départ en 2014

La récolte d'informations de notre analyse du territoire a fait apparaître un faisceau de problèmes relatifs aux plus jeunes et à la place qui leur est (ou pas) attribuée. Bien que sensible aux autres groupes d'âge, il est apparu comme une urgence de travailler en priorité sur le public jeune.

L'absence de maison de jeunes et de lieux de rencontres crée des tensions entre les différents usagers de l'espace public. La tendance, dans la période précédente étant plus tournée vers la répression, les jeunes étaient particulièrement stigmatisés tant par la presse, que par la Police voire certains citoyens. Nous avons choisi donc de concentrer nos efforts en priorité sur cette partie de la population particulièrement délaissée.



2. Méthodologie / hypothèse de travail

Fort de ce constat, nous avons multiplié les activités de prise de paroles et de témoignages qui favorisent l'expression pour chaque groupe d'âge. De cette manière nous avons valorisé la citoyenneté, la reconnaissance mutuelle de chaque groupe d'âge et donc travaillé activement au développement de l'intergénérationnel en utilisant notamment la créativité comme outil d'émancipation et nous nous employons à développer des « relais de citoyennetés » principalement entre les habitants et le politique.

Poursuivant cette stratégie, nous avons travaillé de front avec les acteurs de terrain déjà actifs sur l'entité. (Aide en Milieu Ouvert, le théâtre Isolat, Plan Cohésion Sociale, Patro, Conseil Communal de Enfants, Centre Public d'Action Sociale, Accueil Temps Libre, les services de développement local et sport de la Commune, ...)

3. Actions Menées

Durant cette première période de 5 ans nous avons multiplié les prises de paroles et les récoltes de témoignages sous diverses formes (enquêtes, interviews, ateliers créatifs d'expression, clips vidéo, reportages). Nous avons mené ces actions :



- après du Conseil Communal des Enfants,
- en soutenant l'Ecole De Devoirs « Les Zolos »,
- au sein du projet « Eté Solidaire – Je suis partenaire »
- au sein des Parcours Culture dans les écoles,
- par la création d'un atelier Slam
- et surtout la mise en place d'une Plateforme Jeunesse

Cette plateforme, composée des professionnels de terrain, dont les jeunes sont quelques fois partie prenante, assure une légitimité aux actions menées et sert de relais entre les jeunes et les institutions. La plateforme peut s'enorgueillir d'avoir réalisé une note de politique jeunesse avalisée par le Conseil communal et d'avoir mené une enquête pertinente auprès de plusieurs centaines de jeunes et moins jeunes, sur les loisirs et les manques dont souffre cette tranche d'âge.



2.5.4 Synthèse de l'enjeu 4

« Optimiser les infrastructures et favoriser la mobilité »

Introduction

Aller vers les citoyens et leur faciliter l'accès à nos actions.

1. Constat de départ en 2014

L'analyse partagée avait fait apparaître une tension entre 2 pôles :
la diversité et l'éclatement des activités d'une part et le manque de mobilité d'autre part

Chaque village dispose de sa propre salle communale et en général dispose d'une vie locale plutôt riche. La topologie du territoire, 6 villages, 3 hameaux et 1 centre-ville incite, vu le manque de transport public, plutôt à l'isolement. Il apparaît aussi après enquête que l'entité manque clairement de « lieux de rencontres ». Il n'y a pas de maison de jeunes et les cafés se raréfient.



2. Méthodologie / Hypothèse de travail

Face à ce constat, nous avons émis l'hypothèse qu'en facilitant la mobilité des publics nous améliorerons le « désenclavement des villages » et que la maison de quartier mobile permettrait d'autre part d'exporter la culture à destination des zones les plus reculées.

Le centre culturel a également poursuivi et renforcé sa politique de travail « hors les murs » qui en fait littéralement partie de son « ADN ».

Bien que cet enjeu n'ait pas été perçu comme prioritaire, il a néanmoins été présent de manière transversale dans la plupart des activités.

3. Actions menées

Les déménagements successifs (3 lieux différents en 5 ans) ont permis de contaminer le voisinage et élargi la zone d'influence de l'exercice des droits culturels. De même l'absence de lieu « propre » a permis d'occuper des bâtiments à priori dédiés à d'autres activités (Hall des sports, salle de gymnastique, cours de récréation, salle du conseil communal, ...) mais aussi dans le cas de l'installation d'un chapiteau, d'accroître la visibilité du Centre culturel.

L'utilisation de la Maison de Quartier Mobile dans le cadre de la Pause (antenne hebdomadaire de services socioculturels) au Val Treko a permis d'implanter la culture dans des endroits où elle était absente mais aussi de faciliter l'accès des résidents du camping aux autres activités qui ont lieu dans le centre de Fosses (Tour de table, Balade de Noël, Jardins partagés, festival, Ecole de devoirs, ...)

La récolte de parole des jeunes (initiée par la Plateforme jeunesse) a permis de mettre en avant le manque de lieux de rencontres et la mise en place d'une nouvelle politique jeunesse.

2.6 Réactualisation des données du territoire

Si l'on débarque aujourd'hui à Fosses-la-Ville sans rien connaître de son histoire, on est tout d'abord frappé par la belle qualité environnementale dont jouit l'entité. Il y fait « bon vivre » et suivant la période de l'année où vous débarquez il n'est pas rare de tomber sur des barrières Nadar qui vous empêchent de passer en raison de « fêtes locales ». En effet, le folklore est bien présent et très visible. De janvier à décembre, marches et fêtes villageoises diverses se succèdent, rythmant le calendrier, et n'épargnant aucun village.



D'autre part, en terme de topographie on peut être relativement surpris de l'étendue du territoire (6 villages et 3 hameaux répartis sur le territoire et pas moins de 12 kilomètres séparent les deux villages les plus éloignés) et le peu de transports en commun disponibles ainsi que le caractère plutôt vallonné de la région qui rendent assez sportifs les déplacements à vélo voire dangereux (peu d'infrastructures dédiées à une mobilité douce hors « tourisme »).

En ce qui concerne la population, on notera que la commune compte un peu plus de 10 000 habitants répartis sur les 6 villages. On observe une légère augmentation de la population et l'on constate un vieillissement grandissant de celle-ci. On enregistre enfin une augmentation constante du prix de l'immobilier dans la commune.

Depuis notre analyse réalisée en 2014, on peut se réjouir de voir la population globale augmenter, surtout grâce à la venue de nouveaux jeunes sur le territoire. On lutte ainsi contre la forte dénatalité presque fataliste dans les communes semi-rurales comme Fosses-la-Ville qui n'offrent que peu de possibilités d'emploi sur son territoire propre.



De manière positive, on notera également que l'image des jeunes a évolué en bien. Nous sommes bien loin des articles lapidaires qui émaillaient la presse dans le quinquennat précédant. On peut d'ailleurs saluer dans ce chapitre le travail réalisé notamment par la Plateforme jeunesse qui, par son action, a largement contribué à développer un regard positif sur la jeunesse fossoise, tant des aînés envers les plus jeunes qu'entre les jeunes eux-mêmes.

A titre d'exemple, cette citation d'un aîné « maintenant les jeunes peignent les arrêts de bus, ... avant ils les saccageaient ». Suite à diverses enquêtes et actions menées par cette Plateforme, une note de politique jeunesse a été votée par le conseil communal et un rendez-vous annuel a été pris entre les politiques et les jeunes pour mesurer l'avancement des actions. Enfin, partiellement en lien avec celles-ci, différents aménagements notables du territoire ont été réalisés. Le centre est devenu piétonnier et celui-ci a été richement coloré par les jeunes, une agora avec un terrain de foot couvert a été installé au lieu-dit « les Tanneries » (à quelques pas du centre ville), un autre, plus décentré, et entièrement géré par les jeunes eux-mêmes a pris place sur un terrain laissé à l'abandon par l'école du Bosquet, ... et des Jardins partagés, où une quarantaine de parcelles sont actuellement cultivées sur le site du home Dejaifve.

On signalera enfin la nouvelle dynamique, qui allie tourisme et culture, amenée par la nouvelle coordinatrice du Lac de Bambois dont les bienfaits rayonnent sur toute l'entité. Autant de démarches qui montrent un dynamisme et un enthousiasme qui se développent dans la commune. Toutes ces actions contribuent à renouer des relations enrichissantes et porteuses de changements bénéfiques entre les citoyens fossois et leurs représentants politiques.

A l'inverse on enregistre, sans que Fosses-la-Ville fasse pour autant figure d'exception, une hausse sensible de la pauvreté sur son territoire. Bien que visible à l'oeil nu, nous pouvons le mesurer au sein du Centre culturel à deux indices :

- Nous enregistrons de plus en plus d'impayés concernant certaines activités des enfants (cours de Hip Hop/ Ecole de devoirs/ ...) et ce n'est pas dû à la mauvaise volonté des parents, mais plutôt à la paupérisation grandissante et généralisée.
- Nous constatons une envolée de l'utilisation des tickets Art. 27

Cette paupérisation a des répercussions visibles en termes de logement. Le fossé entre les villas 4 façades et les résidents permanents du Val Treko s'accroît. Le travail du Centre culturel concernant la problématique du logement a été mis en lumière au travers de plusieurs actions (conférence gesticulée sur le logement / Théâtre-action avec les « mal logés de Fosses-la-Ville »). La pauvreté grandissante a également des impacts directs sur la santé et la problématique du manque de médecin en milieu rural (et semi-rural) ne fait qu'amplifier ce phénomène. Il est en partie visible par la malnutrition, et l'obésité grandissante mais ce ne sont pas les seuls indices qui nous permettent de constater ce phénomène.

Par rapport à la moyenne wallonne, Fosses-la-Ville se situe de manière très positive en termes d'environnement. Le caractère bucolique de l'entité, son « étalement » dans l'espace géographique et la présence d'un bâti de caractère (collégiale, petites ruelles,...) mais aussi d'un joyau naturel (Lac de Bambois) sont des atouts indéniables dont la cité tire largement profit.

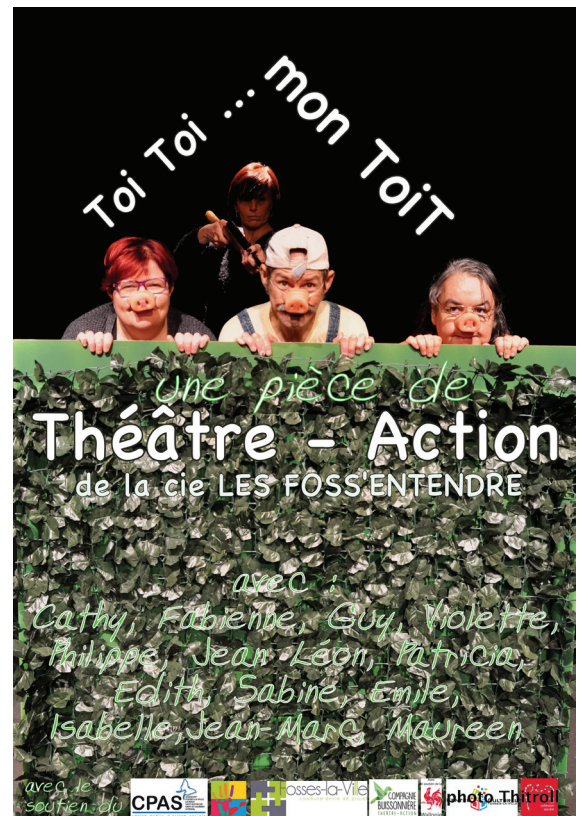
En ce qui concerne le revenu de ses habitants et l'accès à la sécurité sociale (et aux autres services sociaux) Fosses se situe tout à fait dans la moyenne wallonne. Néanmoins la moyenne cache des extrêmes, et il existe une fracture grandissante entre les plus démunis et les plus nantis (particulièrement visible dans les 2 campings de résidents permanents qu'abrite la commune).

La Commune se trouve dans une situation très complexe puisque qu'il existe moins de 0,1 % de logement « sociaux » pour 10% en région wallonne.

La situation en ce qui concerne le logement, l'emploi et la santé est donc très en-dessous des normes « wallonnes ». Nous le mesurons constamment dans notre travail au quotidien au Centre culturel. Une situation sur laquelle nous n'avons que peu de prise sinon d'adapter, tant que faire se peut, notre action culturelle à ce contexte particulier, spécialement en préservant l'exercice des droits culturels ... pour tous.

Le point noir pour l'entité reste la mobilité. Malgré nos politiques de « délocalisation » des activités et l'impulsion donnée par l'utilisation et la mise en service d'une Maison de Quartier Mobile (camionnette multifonction capable de servir de mini-scène ou de mini-salle de réunion), force est de constater que notre action sur ce point est très minime. Nous n'avons que très peu d'emprise sur la mobilité des publics, même si nous continuons à cultiver le travail « hors les murs ».

Il s'agit ici d'une synthèse très réductrice de manière à vous forger une opinion globale sur l'entité. Vous trouverez, en annexe 5.5.1 une Analyse partagée très exhaustive du territoire de Fosses-la-Ville si vous souhaitez prendre connaissance en détail de la situation de notre commune.



2.7 Enjeux 2021-2025

Introduction

Il est important à ce stade de la lecture de prendre en considération une certaine « temporalité différenciée ». En effet, les enjeux qui sont décrits ci-après et qui entrent dans le contrat-programme 2021-2025 sont le fruit de nos évaluations faites en 2019. De la même manière que dans le précédent contrat-programme, l'évaluation des activités faite en 2015 concernait toute la période antérieure (soit près de 10 ans) les constats posés alors ont généré des activités et des prises de conscience immédiates. Nous n'avons pas attendu d'être reconnu en 2016 pour les mettre en application. De la même façon, les constats que nous avons posés ici, en 2019, vont avoir des conséquences directes. Nous n'allons pas attendre 2021 pour nous mettre en action.

Il est important aussi de noter que nous sommes dans une boucle procédurale. L'Auto-Evaluation des enjeux précédents (et l'analyse du territoire) nous amène à formuler des enjeux qui sont déclinés en opérations culturelles qui déterminent des activités spécifiques... qui seront évaluées et confrontées aux nouvelles réalités du territoire. Nous sommes dans une espèce de continuum.

Le découpage imposé par la reconduction du contrat-programme nous propose une grille (Auto Evaluation – réactualisation – nouveaux enjeux – opérations culturelles) avec un calendrier quinquennal, or ces actions sont souvent simultanées et ont des impacts immédiats sur l'organisation et la création des activités. Quelles que soient les procédures proposées, notre expertise de terrain nous incite toujours à privilégier le sens et la forme devient parfois secondaire. C'est pourquoi le lecteur peut lire les informations ci-après comme si elles étaient directement la suite logique des points de l'Auto-Evaluation (chapitre 2.5. 1 à 2.5.4).

Constats et impacts observés en 2019

Réuni en équipe en conseil d'orientation et en Assemblée Générale, nous avons affiné notre analyse de terrain et posé les constats suivants qui détermineront nos nouveaux enjeux.



1. Concernant l'enjeu Brasser les différents publics

« Etant donné que » :

- o Ne pas avoir de salle a permis au Centre culturel de créer énormément de partenariats avec des acteurs issus de champs différents, ce qui permet de conquérir de nouveaux spectateurs
- o La démocratisation de la culture et la démocratie culturelle sont pleinement actives sur le territoire.
- o La démocratisation de la culture : grâce au partenariat avec Article 27 des personnes en difficulté sociale et/ou pécuniaire peuvent venir au festival « Racontons la scène » pour 1,25€ ; et autres spectacles
- o La démocratie culturelle : les ateliers de théâtre-action proposent aux « mals logés » de Fosses-la-Ville la création d'un spectacle joué dans l'entité et dans un festival namurois
- o Les chiffres de demandes de tickets Art 27 se sont « envolés » sur Fosses-la-Ville et les interventions du CPAS sont de plus en plus nombreuses
- o A Bambois, le groupe d'âge 15-30 ans est le plus difficile à contacter et à sensibiliser (ils ne viennent presque exclusivement qu'à la baignade aux temps chauds)
- o La mixité sociale doit rester une priorité et les activités du Centre culturel doivent impérativement s'adresser à tous. C'est par la mixité que l'on apprend à se connaître et donc à mieux se respecter. Il faut néanmoins garder à l'esprit que c'est « non obligatoire ». Nous ne devons pas mixer à tout prix. Cette initiative doit être travaillée comme une invitation à se rencontrer et à s'ouvrir. Cela doit permettre de se reconnaître mutuellement avec nos singularités réciproques
- o Le Centre culturel a tout intérêt à continuer à cultiver le maillage, les associations et les partenariats en tout genre lorsqu'il aura accès à la Maison Rurale. C'est un atout qui lui permet de rayonner à l'extérieur et de drainer du public vers ses activités et les activités de ses partenaires. Le Centre culturel acquiert de plus en plus une légitimité de « vecteur de public » et impose un label de qualité reconnu par tous

En conséquence, notre enjeu : « Brasser les différents publics » est transformé en « Rendre les activités accessibles à tous »

De plus cet enjeu devient « transversal » c'est-à-dire qu'il est présent dans toutes nos activités et est une préoccupation permanente de toute l'équipe dès la mise sur pied des activités. C'est pour cette raison que nous proposons de l'inscrire dans notre « philosophie de travail » et non plus comme un enjeu spécifique.

2. Concernant l'enjeu Optimiser les infrastructures et favoriser la mobilité :

« Etant donné que » :

- o Même si nous n'avons, a priori, que peu d'impacts réels sur la mobilité, nous observons que les différentes actions menées avec nos partenaires ont eu un impact réel sur l'organisation de l'espace public (Création d'une agora à l'Espace Tanneries, peintures créatives des abribus par les jeunes eux-mêmes, décoration dans le piétonnier du centre-ville, ...)

o La politique de travail « hors les murs » permet au Centre culturel de cultiver des partenariats forts aussi bien avec des centres culturels voisins (Théâtre à l'école, collectif Basse Sambre,...) que des partenaires d'autres champs (écoles, services communaux, Syndicat d'Initiative, ...)

o La nouvelle occupation de l'ancien Hôtel de Ville (laissé vide par l'administration communale) et sa gestion confiée au Centre culturel a permis de saluer l'expertise que le Centre culturel a en cette matière, mais aussi de mettre en évidence la riche vie associative présente sur le territoire. Aujourd'hui, l'ancien Hôtel de Ville est un prototype de ce à quoi pourra ressembler la prochaine Maison Rurale (en construction) mais aussi le témoin physique de l'intensité de la vie culturelle à Fosses. Les 2 salles disponibles sont attribuées, presque sans discontinuité, à une pléthore d'associations en tous genres aussi variées que des cours de Hip Hop, des cours de musique de l'académie, des joueurs de cartes, des réunions de groupe folklorique, le Cercle d'histoire, ... et les demandes continuent d'affluer.

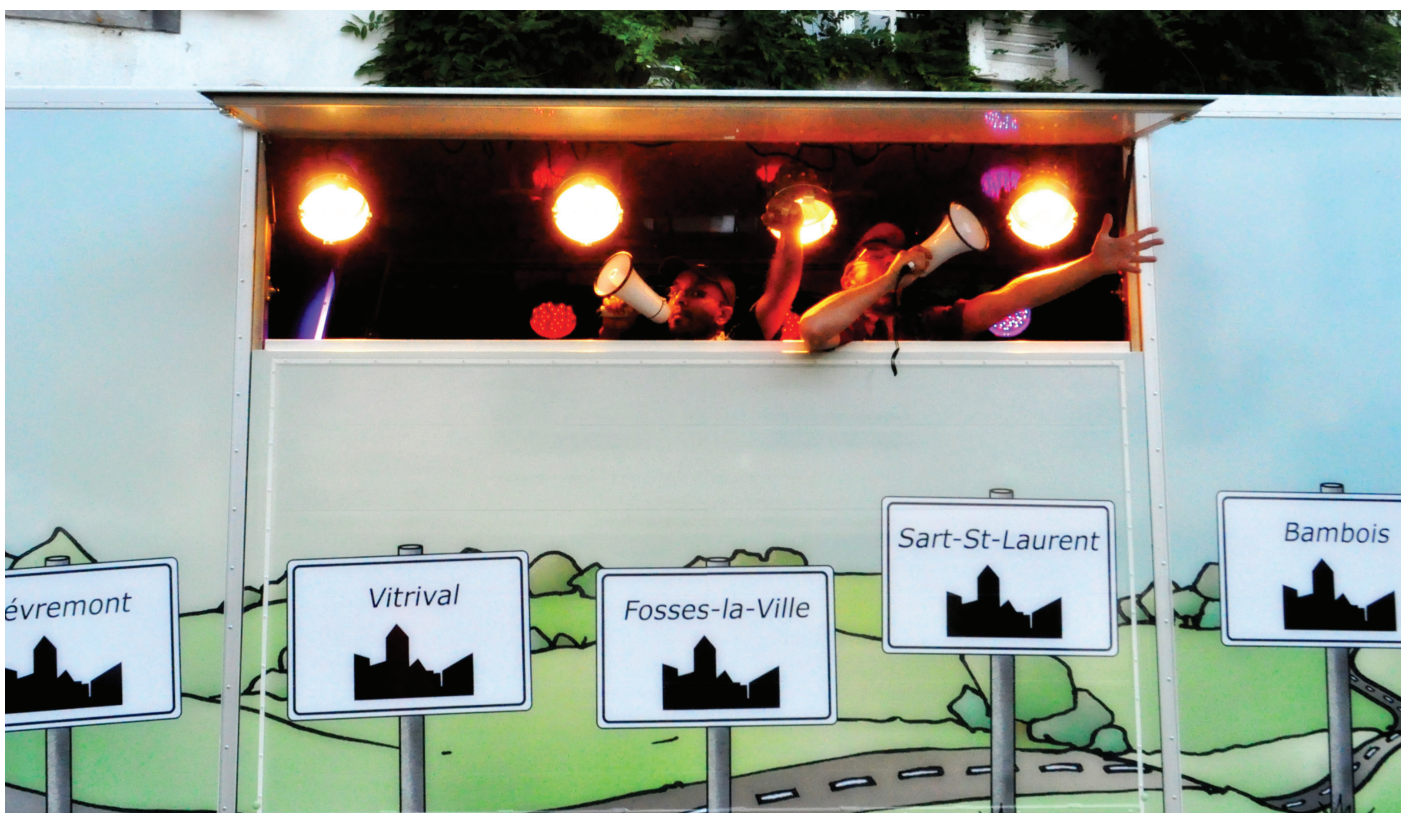
o La mobilité n'est pas limitée au réseau routier et aux transports en commun. Il existe une mobilité douce souvent négligée (le lac de Bambois n'est qu'à 15 min à vélo du centre-ville) Nous devons faire plus de promotion aux déplacements à pieds et à vélo, promouvoir la mobilité douce.

L'enjeu est double : d'une part, aller vers le public mais également, faire venir le public à nous (Maison Rurale qui sera aménagée et mise à la disposition du Centre culturel à 50%).

De la même manière que pour l'enjeu précédant, réunis en Conseil d'Orientation, nous avons déterminé que cet enjeu devenait transversal c'est-à-dire qu'il quittait la sphère des enjeux pour devenir également une « philosophie de travail ».

C'est ainsi que ces deux enjeux (Brasser les différents publics et Optimiser les infrastructures et favoriser la mobilité) deviennent transversaux et sont reformulés ainsi :

« Rendre les activités accessibles à tous du point de vue social, financier, de la mobilité et de l'information »



3. Concernant l'enjeu Favoriser la rencontre entre les porteurs de traditions et les porteurs de changements

« Etant donné que » :

o Il est évidemment difficile de mesurer l'impact des actions que nous n'avons pas encore posées. Néanmoins, le débat autour de la présence du personnage de Napoléon (postérieur à Saint-Feuillen) ainsi que la possible « féminisation » du Tambour Major abondamment relayée dans la presse tant locale que nationale ouvre le débat sur « à qui appartient le folklore ? Peut-on faire évoluer le folklore ? Et bien sûr le folklore est-il la tradition ? ». La vivacité et le caractère passionné des débats montrent à quel point le folklore est vivant et fait partie intégrante de l'entité fossoise

o Un autre débat est ouvert dans la cité pour déterminer (ou non) si le fait que la Saint Feuillen appartienne au patrimoine immatériel de l'humanité serait un avantage ou un inconvénient

o A l'ère du numérique, la société ne cesse d'évoluer à une vitesse foudroyante. Et pourtant c'est aujourd'hui qu'à Fosses, on décide d'ouvrir le dossier folklore et tradition. Devrait-on laisser une femme danser avec les chinels ? Peut-elle devenir tambour major ? Le débat s'est ouvert, sans trop d'étonnement parce qu'il est également le reflet d'une réalité encore frappante dans notre société, la femme étant souvent vue comme l'assistante d'un homme... Hors folklore, le débat semble quelque peu sexiste et conservateur. Mais les tenants et aboutissants du vaste patrimoine immatériel de Fosses sont encore difficiles à déceler

o Bien souvent dans les comités de Marches, l'organisation passe au travers d'un comité de quelques personnes. Il est donc particulièrement compliqué de les rendre ouverts au débat... afin de lier le folklore aux valeurs de notre époque. Il existe pourtant des valeurs incontournables dans le domaine du folklore ; en effet, le but premier n'est-il pas de partager le plaisir de marcher, de transmettre l'ancien et de faire la fête ?

o C'est à travers ce folklore parfois un peu trop vaste et un peu trop flou, que les néo-Fossois ont tendance à se perdre, nourrissant un clivage grandissant.

o Perdu dans une information trop riche ou lacunaire, le folklore devient dès lors difficile à comprendre pour le public ; les groupements semblent multi-facettes et beaucoup de Fossois eux-mêmes semblent parfois ignorer les valeurs du folklore. C'est là que le fond du problème se trouve : l'intégration.

o "Par les Fossois et pour les Fossois" représente un risque réel de repli sur soi et d'exclusion des néo-arrivants

Cet enjeu reste vital et donc conservé, il est reformulé comme suit : « Favoriser la découverte, la pratique, le partage et la réflexion sur l'évolution du patrimoine immatériel de Fosses-la-ville »



4. Concernant l'enjeu Encourager les générations à conquérir une place légitime

« Etant donné que » :

o Nous avons pu constater une évolution positive dans l'image que les jeunes véhiculent auprès des autres groupes d'âge. De même, nous avons pu constater un élan de confiance des jeunes vis-à-vis des « institutions ». De manière concrète, la création de l'Agora aux Tanneries, d'un terrain de foot, de clips vidéo visibles sur You tube et de 2 films reportages leur étant dédiés ont contribué positivement au développement d'une meilleure reconnaissance des jeunes dans l'entité d'une part et d'une meilleure estime d'eux-mêmes pour les jeunes d'autre part.

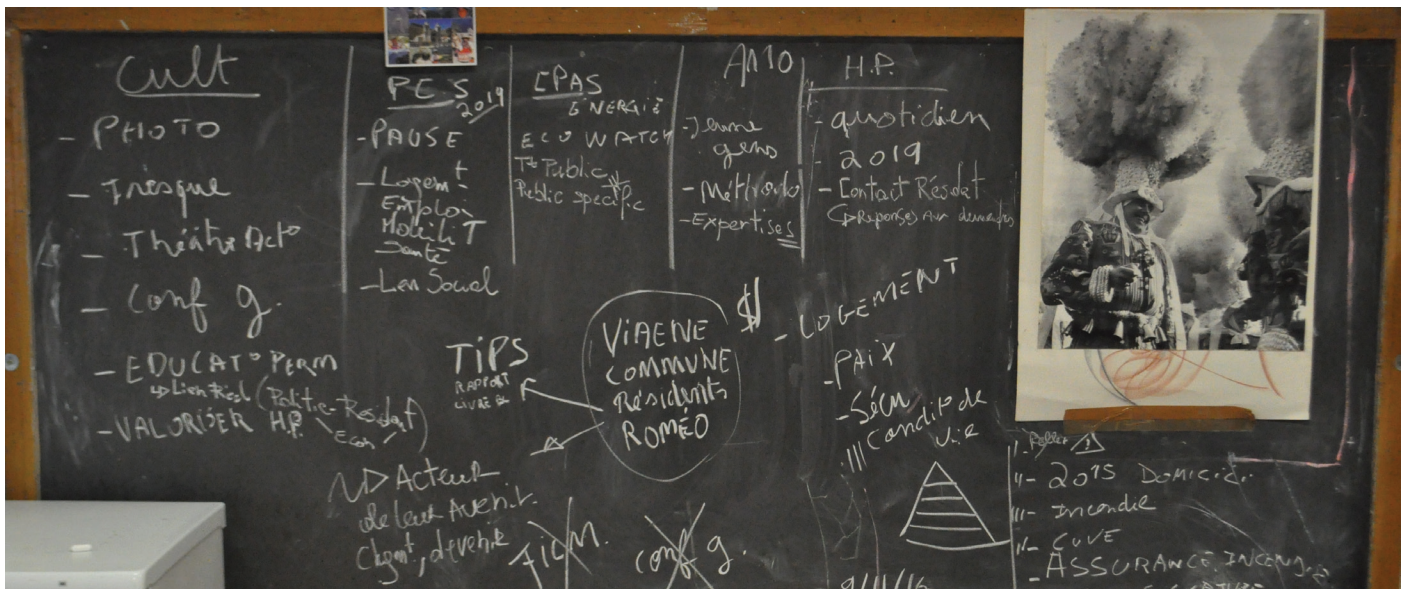
o L'adoption d'une note de politique jeunesse par le pouvoir communal et le choix de travail sur des priorités (Priorité 1 : Travail sur les Tanneries - Priorité 2 : Plaine dans les villages - Priorité 3 : renforcement de l'Ecole de devoirs - Priorité 4 : développement de lieux et infrastructures pour les jeunes - ...) dont certaines sont déjà accomplies ont rétabli des liens de confiance entre les citoyens, et principalement les jeunes, et le pouvoir politique.

o Néanmoins le concept de « légitimité » ne se décrète pas. Il existe réellement lorsqu'il est reconnu par toutes les parties, ici en l'occurrence par toutes les tranches d'âges et de manière réciproque. L'idée que nous avons tous une « place légitime » (jeunes, adultes et seniors) est un travail de longue haleine et nos activités qui favorisent cet essor sont bien sûr à pérenniser.



o Il nous apparaît comme une évidence que le travail auprès des jeunes doit être poursuivi en priorité. D'une part parce que le problème de « cohabitation » dans l'espace public n'est pas encore totalement résolu, et qu'à ce jour aucune structure de type « maison de jeunes » n'existe encore sur le territoire et d'autre part, le travail sur la jeunesse est par essence à réaliser en priorité (on est jeune qu'un court temps) et peut être surtout parce que les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes de demain.

o La plateforme Jeunesse permet des liens, de jeter des ponts, de communiquer avec la jeunesse fossoise. Activer ce dialogue et favoriser l'expression des sentiments d'injustice aide la jeunesse à trouver sa légitimité. Le processus de légitimer est permanent.



- o Le site des Tanneries favorise les liens avec la jeunesse et permet de renforcer leur intégration dans le lien social global. Il est important de se connaître, de les connaître
- o L'AMO reste attentive à l'estime de soi et ces derniers temps à la problématique du harcèlement
- o Belle évolution au niveau de l'intégration de la jeunesse dans la vie relationnelle et sociale, ainsi que de l'image que l'on se fait de la jeunesse fossoise. Il y a beaucoup moins de plaintes des riverains sur les jeunes et en particulier les élèves du Collège Saint André
- o La fonction des « Ambassadeurs » pour les Tanneries a permis d'ouvrir des portes (Film HLM, RPJ, opération Eté solidaire, par exemple)
- o Un partenariat est possible autour de la bibliothèque du collège Saint-André
- o Le site des Tanneries permet le partage entre les jeunes d'âges différents
- o Les tranches d'âges prédéfinies sont trop larges (0-26/26-60/60+) et ne permettent pas de refléter les détails liés à chacune. Il serait profitable de créer des tranches d'âge plus courtes : 0-12/12-20/20-30/... par ex
- o Il existe de grandes difficultés pour les adolescents qui sont des jeunes parents (les filles mères décrochent de la scolarité). D'autres jeunes parents se sentent démunis face à leurs adolescents (accros à leur console, ...)
- o Le coût des activités sportives est quelque fois un frein au développement
- o Les espaces de sport peu exploités comme le terrain de foot qui sert de parking au Hall sportif
- o Le site des Tanneries permet de changer l'image de tous, une mixité est présente (exemple entre les élèves de primaire de St Feuillen et du secondaire de St André autour des cours de sport aux Tanneries)
- o L'Ecole de Devoirs travaille dans cette même optique, à savoir, de favoriser l'estime de soi par des activités diverses (Rituel du bonjour, gestion des émotions)

o L'Ecole de Devoirs travaille aussi fort l'intergénérationnel avec le Hôme Dejaifve.
(expérience très riche)

o Manques identifiés par rapport à la jeunesse :

Demande d'une Maison de Jeunes avec deux points d'attention :

1. Être attentif au paradoxe entre le désir de liberté des jeunes et les obligations sociales et légales

2. Être à l'écoute des attentes des jeunes. Espace, lieu ouvert géré par les jeunes pour le midi. Favoriser l'expression des jeunes notamment par rapport au sentiment d'injustice

*« Sachant que tout ce qui ne s'exprime pas s'imprime, il est souhaitable de favoriser l'expression au-delà de l'émotion, ou du retentissement.
Cette pratique permettra d'éviter quelques somatisations, du stress et de l'angoisse »*
Jacques Salomé

Cet enjeu est toujours prioritaire et important, il est conservé et reformulé comme suit :

*Encourager les jeunes générations à conquérir une place légitime
(en s'appuyant notamment sur l'intergénérationnel)*

Les nouveaux enjeux 2021-2025

Nous avons donc redéfini nos nouveaux enjeux de la façon suivante :

1. Favoriser la découverte, la pratique, le partage et la réflexion sur l'évolution du patrimoine immatériel de Fosses-la-ville
2. Encourager les jeunes générations à conquérir une place légitime (notamment en favorisant les échanges intergénérationnels)
3. Accompagner les associations et les initiatives citoyennes pour (re)déployer la vie communautaire

Enjeu 1 :

Favoriser la découverte, la pratique, le partage et la réflexion sur l'évolution du patrimoine immatériel de Fosses-la-ville.

Définition :

Par cette appellation le Centre culturel ambitionne de participer à l'appropriation du patrimoine par ses habitants, qu'ils soient natifs ou nouvellement arrivés. Le patrimoine, et particulièrement le folklore, est une des identités fortes de la cité. D'autre part, il est maintenant reconnu que celui-ci appartient à ceux qui le pratiquent. Clairement inscrit dans l'exercice des droits culturels (« Identité et patrimoines culturels ») le Centre est tout-à-fait légitime, et volontaire pour développer cet axe.

Vous trouverez une analyse plus poussée de cet enjeu dans le chapitre suivant pour lequel nous avons défini une opération culturelle en concertation avec les membres présents lors l'assemblée générale (voir 2.8 Opération culturelle)



Enjeu 2 :

*Encourager les jeunes générations à conquérir une place légitime,
Favoriser les échanges intergénérationnels*

Définition :

Par cette reformulation nous entendons continuer le travail de reconnaissance déjà accompli auprès des jeunes et favoriser, par la culture, le développement d'une image positive auprès des autres habitants (qui sont parfois d'anciens jeunes) et une meilleure estime des jeunes eux-mêmes que se soit entre eux ou vis-à-vis de l'extérieur. Déjà présent dans notre ancien contrat-programme cet enjeu revêt un caractère important et urgent. Il est une des préoccupations prioritaires dans l'entité, tous les constats sont unanimes et vont dans le même sens. Il est vital de continuer et d'intensifier le travail déjà accompli ces dernières années.

Partenaires :

Nous avons identifié de nombreux partenaires dont certains sont déjà inscrits dans cette démarche commune via la plateforme jeunesse; les autres sont également déjà partenaires dans des activités avec le Centre culturel, ou sont des activités du Centre culturel, et deux nouveaux partenaires au fort potentiel : la directrice de Saint André, et la coordinatrice du lac de Bambois, toutes deux très motivées et qui viennent d'intégrer le Conseil d'Orientation.

- l'AMO Basse-Sambre
- l'ATL (Accueil Temps Libre)
- le PCS
- les écoles primaires
- l'Ecole de devoirs
- les services communaux actifs dans le secteur de la jeunesse et des sports
- le Patro
- la Troupe de Théâtre des Ados de Fosses et le collectif Isolat (activité cc)

- les Ateliers Théâtre (activité cc)
- les ateliers danses (activité cc)
- les ateliers Impro (activité cc)
- le collège Saint-André
- le Lac de Bambois

Opération culturelle : « Jeune public »

Par cette opération culturelle nous souhaitons faire reconnaître l'existence des jeunes dans l'espace public, favoriser l'expression de jeunes et favoriser la citoyenneté active principalement chez les jeunes. Pour atteindre cet objectif nous avons à notre disposition un éventail d'activités déjà opérationnelles ou en cours de création (TTAF : Troupe de Théâtre des Ados de Fosses, Ateliers Théâtre, ateliers Impro, ateliers philo, la Plateforme Jeunesse, le Conseil Communal des Enfants, Été Solidaire , « ça bouge dans mon village »).



Enjeu 3 :

Accompagner les associations et les initiatives citoyennes pour (re)déployer la vie communautaire.

Définition :

Par cet enjeu, le Centre culturel réaffirme son engagement à soutenir les dynamiques citoyennes et associatives qui sont nombreuses sur le territoire. La nouvelle affectation de l'ancien Hôtel de ville a permis de mettre en lumière la richesse de la vie associative locale.

Partenaires :

Nous avons identifié plusieurs partenaires ; néanmoins nous sommes dans l'exploration concernant ce nouvel enjeu.

- le Syndicat d'Initiative
- les comités de village en cours de constitution (suite à l'opération « ça bouge dans mon village »)
- les comités de quartier
- les associations occupant l'ancien Hôtel de ville
- les associations recourant au centre culturel pour le prêt de matériel

Opération culturelle : « Foss'activer »

Par cette opération culturelle le Centre culturel entend générer mais aussi soutenir et encourager les initiatives locales qu'elles soient structurées (association de fait, ASBL, amicale, ...) ou non (simple groupe éphémère de citoyens) par son expertise qu'elle soit en matière d'animation, de coordination de projet ou simplement logistique.

De cette façon, nous espérons maintenir la convivialité et la qualité de vie propre à chaque village et également lutter contre l'isolement de certaines entités du territoire. Dans cette optique, nous tenterons de dresser un inventaire cartographique le plus exhaustif possible des associations et de développer des événements cogérés par les associations locales (fêtes intervillages, «ça bouge dans mon village», «C'est ma ruralité», enquête et sondage sur l'utilisation de l'espace public, PCDR, ...)



2.8 Opérations culturelles

Dans ce chapitre, nous avons choisi de détailler un enjeu et de le passer au crible des opérations culturelles. Par opération culturelle on entend « un ensemble cohérent d'activités culturelles mises en œuvre par un centre culturel et articulant différentes fonctions culturelles ». (art 1-15° du décret)

Nous avons choisi de nous pencher sur l'enjeu 1 :

Favoriser la découverte, la pratique, le partage et la réflexion sur l'évolution du patrimoine immatériel de Fosses-la-Ville.

Définition :

Avec cet enjeu, le Centre culturel ambitionne de participer à l'appropriation du patrimoine par ses habitants, qu'ils soient natifs ou nouvellement arrivés. Le patrimoine, et particulièrement le folklore, est une des identités fortes de la cité.

D'autre part, il est maintenant reconnu que celui-ci appartient à ceux qui le pratiquent. Clairement inscrit dans l'exercice des droits culturels (« Identité et patrimoines culturels ») le Centre est tout à fait légitime et volontaire pour développer celui-ci.

Partenaires :

Nous avons clairement identifié des partenaires forts avec lesquels il nous sera indispensable de travailler afin d'atteindre les enjeux que nous nous sommes fixés.

Le Syndicat d'Initiative est un acteur privilégié avec lequel les synergies existent déjà. Ainsi le Centre culturel pourra intensifier son action sur le territoire de la commune et plus précisément à destination des Fossois alors que de son côté le Syndicat d'Initiative a pour mission de développer l'image de Fosses-la-Ville au-delà des frontières territoriales.



Les écoles de l'entité sont déjà partenaires de nos actions culturelles et elles nous permettent de contacter de manière simple et fluide les enfants de la commune.



Les Services communaux avec qui nous partageons les locaux de l'espace Winson sont également un partenaire privilégié et principalement le service population qui peut nous faciliter les contacts avec les nouveaux arrivants.

Les compagnies de marcheurs, comités locaux, et les différents opérateurs de manifestations liées au patrimoine et au folklore avec lesquels le Centre culturel entretient déjà des contacts.

Certains membres du personnel appartiennent à l'une ou l'autre de ces compagnies, mais aussi de manière structurelle, le Centre culturel par sa fonction d'aide-service est en contact régulier, notamment pour le prêt de locaux.

Le Lac de Bambois qui depuis plus d'un an maintenant marque son intérêt pour des partenariats avec le Centre culturel.

Après concertations et réflexions suite à notre Assemblée générale nous avons choisi de créer une opération culturelle intitulée : Comment ça marche à Fosses ?

Cette opération culturelle sera composée de diverses actions et activités répondant à des fonctions culturelles. Répondant à la fonction d'information et de promotion du folklore fossois, nous ambitionnons :

- La mise en place progressive d'un « comptoir d'informations » qui recensera de manière détaillée les patrimoines matériels et immatériels dont l'entité regorge,
- La participation à des travaux d'experts sur le patrimoine fossois
- La diffusion de document (textes, photos vidéos) par l'utilisation des outils informatiques spécifiques dont nous disposons ou que nous créerons (Facebook, site internet, galerie virtuelle, ...)



Répondant aux fonctions d'intégration, de déconstruction et d'expérimentation nous mettrons en place :

- Des activités qui permettent la récolte du ressenti des habitants (interviews des anciens via le journal le Nouveau Messager).
- Des activités pédagogiques (type Parcours-culture) dans les écoles.
- Des activités à destination des nouveaux arrivants.
- La mise en place d'enquêtes et sondages relayés par les réseaux informatiques, ...)
- La création de débats et de conférences qui permettent de mobiliser des pratiques participatives, créatives afin de développer chez tous les capacités d'analyse, de critique constructive, et d'appropriation du folklore.

Ces différentes activités doivent permettre aux habitants de pouvoir exercer leurs droits culturels particulièrement ceux relatifs à l'identité et au patrimoine culturel, de pouvoir également participer à la vie culturelle et enfin développer et cultiver des références culturelles qu'ils s'approprient, actualisent, rendent vivantes.

La culture, comme le patrimoine, appartient à tous ceux qui la pratiquent !

Vous trouverez en annexe 5.6.7 les PV des instances qui ont validé les nouveaux enjeux.

2.9 Auto-Evaluation future de nos enjeux

Comme vous avez pu le lire dans l'auto-évaluation 2016-2020, nous avons mené des évaluations pointues et régulières de nos activités significatives suivant un processus planifié dans le temps. Ces évaluations se sont faites de manière continue et temporisée avec nos partenaires, avec les populations, avec l'ensemble de l'équipe lors de « mises au vert », avec le Conseil d'Orientation, avec le Conseil d'administration ainsi que lors de débats contradictoires en assemblées générales ainsi que durant des échanges avec d'autres centres culturels et institutions.



Dans le cadre de notre contrat-programme 2021-2025, notre Centre culturel va poursuivre la même dynamique d'évaluation que par le passé.

Puisqu'elle a démontré sa pertinence l'évaluation est basée sur un processus en 5 points :

1. Une évaluation en continu avec les participants, les acteurs et les partenaires de nos actions culturelles.
2. Une mise au vert chaque année en équipe afin d'évaluer l'année écoulée tant sur les activités que sur notre fonctionnement mais surtout de reprendre une ou deux thématiques liées à nos enjeux et de les approfondir.
3. Une implication semestrielle du Conseil d'Orientation autour de ces questions et autour des réflexions en lien avec les enjeux.
4. Des rapports d'activités annuels présentés au CA, en AG, où ces réflexions et conclusions sont débattues.
5. Un accompagnement avec des partenaires externes afin de nous donner un peu de hauteur, de nous renvoyer des constats tant par rapport à nos activités que par rapport à nos enjeux.

Pour faciliter l'évaluation, nous avons déjà réfléchi à quelques questions essentielles pour chacun des enjeux.

Enjeux 1:

Favoriser la découverte, la pratique, le partage et la réflexion sur l'évolution du patrimoine immatériel de Fosses-la-ville

- En quoi la perception du Patrimoine a-t-elle évolué pour les néo arrivants, les natifs et les opérateurs (Compagnies, Etat Majors, Sociétés,...) ?
- En quoi la participation aux évènements liés au Patrimoine est-elle facilitée ?

Enjeux 2 :

*Encourager les jeunes générations à conquérir une place légitime
Favoriser les échanges intergénérationnels*

- En quoi avons-nous contribué à changer l'image des jeunes entre 2021 et 2025 ?
- Y a-t-il de nouveaux espaces dédiés aux jeunes ?
- Comment évolue le nombre de jeunes impliqués dans les actions ?

Enjeux 3 :

*Accompagner les associations et les initiatives citoyennes pour
(re)déployer la vie communautaire.*

- Comment évolue le nombre d'associations utilisant l'ancien Hôtel de ville ?
- Comment évolue le nombre d'associations utilisant la Maison Rurale ?

2.10 Et les droits culturels dans tout ça ?

Nous avons travaillé ceux-ci en équipe et avec le Conseil d'Orientation.

Les droits culturels :

Les droits culturels sont indissociables des droits fondamentaux de l'être humain. S'ils réapparaissent avec insistance aujourd'hui c'est qu'après le 70ème anniversaire de l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'Homme, le 10 décembre 1948, il semblait important de les réaffirmer et les concrétiser dans la vie quotidienne, notamment par le biais culturel.

Bien sûr il s'agit d'une note d'intention, voire d'une croyance. Ils ne sont pas une « loi » et aucun état n'a jamais été condamné pour avoir enfreint tel ou tel article.

Bien qu'Amnesty International publie chaque année son bilan constatant amèrement qu'à ce jour AUCUN ETAT ne les respecte (totalement) il n'existe d'ailleurs aucun tribunal compétent pour en juger.



Néanmoins, l'exercice des droits culturels tels que défini récemment dans la déclaration de Fribourg (2007) définit les droits culturels suivant :

- Identité et patrimoines culturels
- Référence à des communautés culturelles
- Accès et participation à la vie culturelle
- Éducation et formation à la culture
- Information et communication autour de la culture
- Insertion dans la vie économique
- Responsabilisation des acteurs publics en vue de mettre en place des politiques concrètes qui facilitent et encouragent leur exercice de l'échelon local à l'échelon international .

Dans le secteur des Centres culturels, l'exercice et la défense des droits culturels peuvent être envisagés comme un outil supplémentaire d'éducation permanente visant à l'émancipation des personnes ainsi que la mise en place d'actions pertinentes sur leur environnement qui participent activement à la solidarité, la citoyenneté et la quête mutuelle de liberté. Cet outil peut nous aider dans nos activités en jetant un éclairage nouveau qui ajoute une dimension supplémentaire, qui bien qu'existante, est ici énoncée clairement.

Lors de nos précédentes réunions (décembre 2018) avec le conseil d'orientation nous avons pu mettre en avant que le Centre culturel est

Particulièrement actif en ce qui concerne :

- le droit à participer à la vie culturelle et associative
- la liberté d'expression
- le droit à l'information
- l'accès à la culture, au progrès culturel et à l'éducation

Moyennement actif en ce qui concerne :

- le droit à l'identité
- le droit au patrimoine culturel
- le droit de référence aux communautés culturelles
- le droit de presse
- le droit à un environnement sain
- le droit de vote

Très peu actif en ce qui concerne :

- les droits économiques et sociaux
- les droits des travailleurs et les droits syndicaux
- les droits religieux
- le droit à la vie privée

Conclusions culturelles :

Le Centre culturel par sa dynamique propre, la singularité de son équipe et de son directeur se retrouve quelquefois à la pointe de concept sans le savoir. Un peu à l'image de monsieur Jourdain, le bourgeois gentilhomme, qui faisait de la prose sans le savoir. C'est ainsi que par la volonté délibérée de constamment préférer les microprojets qui ont du sens, surtout localement, à une large diffusion, plus spectaculaire, le Centre culturel en terme de droit culturel n'a pas à rougir. Déjà très actif sur les questions de la participation à la vie culturelle, la liberté d'expression et le développement des moyens d'information, il continuera son action en ce sens. D'une part, on peut estimer que depuis sa création, les actions en ce sens témoignent de cette volonté et en font la réelle identité du Centre culturel.

D'autre part, la stratégie de temporisation de nos actions, nous amène cette année 2019 à aborder en profondeur justement toutes les questions relatives au folklore et au patrimoine. Cette année 2019 a été choisie en raison de la Marche Saint-Feuillen, qui n'a lieu que tous les 7 ans, et qui dans la vie de Fossois est un repère historique, culturel, humain, mobilisateur et bien vivant. Ce sera donc pour le Centre culturel l'occasion d'investir la dimension de l'identité, du patrimoine, et des références aux communautés culturelles. Domaine particulièrement délicat dans notre Etat fédéral où la notion même de communauté est extrêmement connotée et où nous ne connaissons que trop bien toutes les dérives communautaristes qui influent directement sur les politiques tant fédérales que communautaires. Gageons que le travail sur l'exercice des droits culturels nous apporte de nouvelles opportunités d'avancer dans cette matière brûlante et qui suscite tant de passion parfois. Néanmoins, comme vous le verrez dans la description des nouveaux enjeux, la vie communautaire apparaît fièrement comme une préoccupation affirmée du Centre culturel.

Bien que non épinglées comme telles par le Conseil Orientation, les préoccupations liées aux droits au logement et à un environnement sain sont des domaines dans lesquels le Centre culturel est en cours de déploiement. En effet, au travers de plusieurs activités (Conférence gesticulée, Théâtre-action, Campagne propreté en cours de réalisation, inclusion dans nos enjeux...) nous nous impliquons donc de manière concrète dans l'exercice des droits économiques et sociaux. Néanmoins, en ce qui concerne les droits politiques, de vote, des travailleurs et relativement aux questions religieuses notre action est très faible voire inexistante. Cultivant les principes de neutralité politique et de pluralité confessionnelle nous ne sommes pas particulièrement outillés pour aborder ces thématiques précises.

En résumé, le Centre culturel est donc particulièrement actif en ce qui concerne les droits culturels et a, de manière précise, investi les champs de la jeunesse, du logement et du patrimoine (matériel, environnemental et immatériel). Par son implication et/ou ses activités, le Centre culturel propose à ses partenaires une mise à disposition d'animateurs, une philosophie de travail, et une grande expérience de l'Education Permanente. Ces contributions sont particulièrement pertinentes car elles incluent des nombreux habitants à titre individuel, mais aussi favorisent la création de groupe (les jeunes, les « mal logés », ...), elles enrichissent de manière notable le tissu associatif et institutionnel (Plateforme jeunesse, comité de villages, ...), s'enrichissent aussi des expériences et des apports de chacun et continuent parallèlement sa logique de réseau (Basse-Sambre, travail en commun avec Leuze-en-Hainaut et Jodoigne, Astrac, ...).

Par sa logique de participation, le Centre culturel promeut directement la liberté d'expression, se fait porteur de la parole de ceux qui quelquefois en sont privés (les résidents permanents, les jeunes, les plus démunis, ...). Il devient un partenaire, interface entre les citoyens et le politique qui entretient un dialogue positif, enthousiaste et concret quelquefois (adoption d'une note de politique jeunesse).

L'impact du Centre culturel va grandissant et le Centre culturel, fort de ce constat, continue à susciter le dialogue aussi bien entre les citoyens que les groupes, de façon à décider ensemble de politiques cohérentes et pertinentes surtout au niveau du territoire communal.

3. Les ressources et moyens

3.1 Eléments rétrospectifs

3.1.1. Comptes et bilans relatifs aux 3 derniers exercices de la période du contrat-programme échu, approuvés par les instances et signés par les mandataires (annexe 5.2).

3.2 Eléments prospectifs

3.2.1. Description des contributions financières ou sous forme de services au Centre culturel par la ou les collectivités publiques associées et leurs modalités d'usage pour la période de reconnaissance sollicitée + Délibérations y relatives. (Voir annexe 5.4)

Subsides de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025
FWB *	101.700 €	103.400 €	105.200 €	106.900 €	108.800 €
Commune *	66.100 €	67.200 €	68.400 €	69.500 €	70.700 €
Province	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €

Subsides emploi

FWB *	45.000 €	45.500 €	46.000 €	46.500 €	47.000 €
APE *	45.000 €	45.500 €	46.000 €	46.500 €	47.000 €
Maribel *	19.500 €	19.750 €	20.000 €	20.250 €	20.500 €
	272.550 €	276.350 €	280.200 €	284.150	288.200 €

Les majorations des subventions sont basées sur une prévision d'une indexation moyenne de 1,7 %

La subvention communale est augmentée afin de compléter le coût lié à l'engagement d'un temps plein pour la gestion technique et d'occupation de la Maison Rurale.

1. L'intervention en services ou subventions indirectes de la Commune comprend les services suivants :

- Rémunération de l'animatrice arts vivant à temps plein détachée au Centre culturel.
- Rémunération de l'aide comptable pour un tiers temps détachée au Centre culturel
- L'aide-service (transport de matériel, aide aux montages, prêt de matériel)

Estimation en euro de l'aide service octroyée chaque année par l'administration communale au Centre Culturel ;

Charges (tel, chauffage, entretien, etc)	12.000 €
Salaire brut temps plein animatrice hors APE	28.280,96 €
Salaire brut 1/4 temps aide-comptable hors APE	12.220,58 €
ouvriers communaux	5.000 €
camions communaux	3.000 €
	60.501,54 €

Les conventions de mise à disposition de personnel par les pouvoirs publics locaux pour Madame ROMAIN Brigitte et HEUREUX Caroline. (Voir annexe 5.4)

3.2.2. Description des infrastructures mises à la disposition du Centre culturel par la ou les collectivités publiques associées et leurs modalités d'usage pour la période de reconnaissance sollicitée, conventions de mise à disposition.

Les conventions particulières de mise à la disposition des infrastructures culturelles par les pouvoirs publics. Local d'Aisemont, bureaux du Centre culturel et salles communales. (Voir annexe 5.4)

3.2.3. Description des moyens et ressources mis à disposition du Centre culturel par les personnes physiques ou morales de droit privé pour la période de reconnaissance sollicitée (5 ans).

3.2.4. Un plan financier couvrant la durée de la reconnaissance sollicitée (5 ans)

CENTRE CULTUREL ENTITE FOSSOISE ASBL
Rue Donat Masson 22 à 5070 FOSSES-LA-VILLE

N° d'entreprise: 422244958
PLAN FINANCIER 2021-2025

	Codes	comptes 2018	Budget 2019
Produits & Charges d'exploitation			
Ventes et prestations	70/74	340.455,75 €	312.689,00 €
Chiffre d'affaires	70	28.336,25 €	23.000,00 €
Cotisations, dons, legs & subsides	73	279.235,97 €	285.489,00 €
Subside en capital Equipement	73615	923,80 €	923,88 €
Autres subsides & subventions	737	278.312,17 €	284.565,12 €
Autres subsides & subventions des villes, communes, ..	7370	50.000,00 €	50.000,00 €
Autres subsides & subventions des provinces	7371	10.000,00 €	10.000,00 €
Autres subsides & subventions de la Région wallonne	7374	43.849,78 €	44.000,00 €
RW pour les politiques d'emploi	7374 anx1	43.849,78 €	44.000,00 €
Autres subsides & subventions de la Communauté fran	7375	126.511,77 €	134.565,12 €
CFWB - affaires générales & centres culturels	7375 anx1	82.884,04 €	90.565,12 €
autres subsides e't subventions	7375 anx11		
CFWB - Décret emploi non-marchand	7375 anx10	43.627,73 €	44.000,00 €
Autres subsides & interventions du Fonds Maribel	7377	19.013,40 €	19.000,00 €
autres subsides ou réduction		1.769,76 €	
Réduction ONSS	738	27.167,46 €	27.000,00 €
Autres produits d'exploitation	74	32.883,53 €	4.200,00 €
Services et biens divers	61	86.252,29 €	72.289,00 €
Rémunérations, charges sociales & pensions	62	227.942,02 €	233.650,00 €
Amortissements, réductions de valeur & provisions pour	63	4.628,24 €	5.000,00 €
Autres charges d'exploitation	64	1.019,94 €	1.250,00 €
Charges financières	65	500,75 €	500,00 €
Charges exceptionnelles	66	2.223,48 €	
Produits exceptionnels	75	162,60 €	
		comptes 2018	Budget 2019
Total des charges		322.566,72 €	312.689,00 €
Total des produits		340.618,35 €	312.689,00 €
Résultat de l'exercice		18.051,63 €	0,00 €

Si nous engageons un temps plein technique + gestion Maison rurale en 2020

J'ai appliqué une indexation de 1,17% pour les subventions FWB, RW et commune

Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
359.200,00 €	364.000,00 €	368.800,00 €	373.800,00 €	378.600,00 €	383.700,00 €
23.500,00 €	24.000,00 €	24.500,00 €	25.000,00 €	25.500,00 €	26.000,00 €
331.500,00 €	335.800,00 €	340.100,00 €	344.600,00 €	348.900,00 €	353.500,00 €
21.000,00 €	21.000,00 €	21.000,00 €	21.000,00 €	21.000,00 €	21.000,00 €
310.500,00 €	314.800,00 €	319.100,00 €	323.600,00 €	327.900,00 €	332.500,00 €
65.000,00 €	66.100,00 €	67.200,00 €	68.400,00 €	69.500,00 €	70.700,00 €
10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
44.500,00 €	45.000,00 €	45.500,00 €	46.000,00 €	46.500,00 €	47.000,00 €
44.500,00 €	45.000,00 €	45.500,00 €	46.000,00 €	46.500,00 €	47.000,00 €
144.500,00 €	146.700,00 €	148.900,00 €	151.200,00 €	153.400,00 €	155.800,00 €
100.000,00 €	101.700,00 €	103.400,00 €	105.200,00 €	106.900,00 €	108.800,00 €
44.500,00 €	45.000,00 €	45.500,00 €	46.000,00 €	46.500,00 €	47.000,00 €
19.250,00 €	19.500,00 €	19.750,00 €	20.000,00 €	20.250,00 €	20.500,00 €
27.250,00 €	27.500,00 €	27.750,00 €	28.000,00 €	28.250,00 €	28.500,00 €
4.200,00 €	4.200,00 €	4.200,00 €	4.200,00 €	4.200,00 €	4.200,00 €
58.000,00 €	58.500,00 €	59.000,00 €	59.500,00 €	60.000,00 €	60.500,00 €
273.850,00 €	279.250,00 €	283.550,00 €	288.050,00 €	292.450,00 €	297.050,00 €
25.600,00 €	25.600,00 €	25.600,00 €	25.600,00 €	25.600,00 €	25.600,00 €
1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €
500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
359.200,00 €	365.100,00 €	369.900,00 €	374.900,00 €	379.800,00 €	384.900,00 €
359.200,00 €	364.000,00 €	368.800,00 €	373.800,00 €	378.600,00 €	383.700,00 €
0,00 €	-1.100,00 €	-1.100,00 €	-1.100,00 €	-1.200,00 €	-1.200,00 €

4. Remerciements

Il va sans dire que le projet porté par le Centre culturel au bénéfice de toute la population de l'entité de Fosses-la-Ville ne pourrait exister sans la volonté politique de la ville de Fosses. En effet, depuis des années, elle soutient notre Asbl, par le budget annuel qui nous est accordé, mais également par une aide logistique très importante. J'en profite pour remercier le service des travaux et tous les services communaux.

Je tiens à remercier la Directrice Générale de l'Administration Communale, les membres du Collège et du Conseil communal, le Conseil provincial, mais également la Fédération-Wallonie Bruxelles qui permettent au projet culturel de se déployer au mieux sur notre entité.

Merci au Cesep, aux partenaires du collectif Basse-Sambre, aux Centres culturels de Jodoigne et de Leuze.

Les collaborations étant de plus en plus importantes entre le social et le culturel, merci à toute l'équipe du C.P.A.S., à Marie du Plan de Cohésion Sociale et ses opérateurs.

Merci au Syndicat d'Initiative avec qui nous continuerons à établir des partenariats à l'avenir. Un merci tout particulier aux différents partenaires qui composent la nouvelle Plateforme jeunesse, en effet, l'énergie déployée au sein de celle-ci est considérable. Merci donc à Estéban de l'AMO Basse-Sambre, à Maité de l'ATL, à Sandrine du PCS, à Pierre-Jean du Service de Développement Local, à Laure du Service des Sports, à Sylvianne de l'Ecole des devoirs, à Anne-Catherine de l'ONE et enfin à Romain le nouveau gardien de la Paix.

Merci aux membres et administrateurs de l'AG, ainsi qu'aux membres du Conseil d'Orientation, qui, par leur investissement apportent leur soutien, leur expertise, mais également leur confiance dans l'équipe d'animation.

Je voudrais évidemment terminer en remerciant vivement l'équipe permanente du Centre culturel qui travaille avec cœur, passion et une volonté de toujours faire mieux. Merci donc à Brigitte, Caroline, Emeline, Bruno et aux deux Thierry. Merci aussi aux bénévoles et aux stagiaires, qui chaque année nous apportent une aide plus que précieuse. Merci à tous ceux qui, de près ou de loin, participent au développement culturel de l'entité. Et enfin merci à la population sans qui notre travail n'aurait aucun sens.





Table des matières

Centre Culturel de l'entité fossoise ASBL
Tel : 071/12.12.40. - e.mail : culture@fosses-la-ville.be
Rue Donat Masson 22 à 5070 Fosses-la-Ville - N° d'entreprise 422244958

1. Eléments institutionnels

1.1. Identification du Centre culturel	5
1.1.1. Dénomination sociale	
1.1.2. Adresse complète du siège social du centre culturel	
1.1.3. Numéro ONSS / numéro d'entreprise	
1.1.4. Statuts de l'asbl (= annexe 1)	
1.2. Niveaux de reconnaissance sollicitée	
1.3. Contexte historique	
1.4. Composition de l'AG	6
1.4.1 Composition CA	
1.4.2. Composition du Comité de gestion (bureau)	7
1.5. Composition du Conseil d'Orientation	
1.6. Composition de l'équipe professionnelle	8

2. L'action culturelle

2.1 Contexte du Centre culturel de l'entité fossoise au regard du nouveau décret des Centres culturels	13
2.2. Travail au quotidien	17
2.3. Opportunités	18
2.4. Evolution des enjeux 2016- 2020	20
2.5. Auto-Evaluation et éléments d'Analyse partagée	22
2.5.1. Synthèse de l'enjeu 1	28
2.5.2 Synthèse de l'enjeu 2	30
2.5.3 Synthèse de l'enjeu 3	32
2.5.4 Synthèse de l'enjeu 4	34
2.6 Réactualisation des données du territoire	35
2.7 Enjeux 2021-2025	38
2.8 Opérations culturelles	47

2.9 Auto-Evaluation future de nos enjeux	50
2.10 Et les droits culturels dans tout ça ?	51

3. Les ressources et moyens

3.1. Eléments rétrospectifs	57
-----------------------------	----

3.1.1. Comptes et bilans relatifs aux 3 derniers exercices de la période du contrat-programme échu, approuvés par les instances et signés par les mandataires (annexe 5.2).

3.2. Eléments prospectifs

3.2.1. Description des contributions financières ou sous forme de services au centre culturel par la ou les collectivités publiques associées et leurs modalités d'usage pour la période de reconnaissance sollicitée + délibérations y relatives (annexe 5.4).

3.2.2. Description des infrastructures mises à la disposition du Centre culturel par la ou les collectivités publiques associées et leurs modalités d'usage pour la période de reconnaissance sollicitée, conventions de mise à disposition.

3.2.3. Description des moyens et ressources mis à disposition du Centre culturel par les personnes physiques ou morales de droit privé pour la période de reconnaissance sollicitée (5 ans).

3.2.4. Un plan financier couvrant la durée de la reconnaissance sollicitée (5 ans)	58
--	----

4. Remerciements

60